

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 86

MONTRÉAL, LE MERCREDI 21 AVRIL 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le Far West patrimonial

La culture de l'impunité en matière patrimoniale n'est pas dans l'air. Elle est dans nos murs. Elle fait partie de nos mœurs municipales. L'abattage de plus d'une trentaine d'arbres dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce n'en est pas qu'une simple illustration, mais bel et bien une confirmation.

Vendredi dernier, le promoteur immobilier Gescor a rasé le boisé attenant à l'ancienne maison des dominicains. Il avait obtenu un permis des services de la Ville pour la coupe d'un certain nombre d'entre eux. Plutôt que de s'en tenir à cela, le promoteur en question a décidé de ne pas faire dans le détail en optant, si l'on peut dire, pour la table rase.

Pour cette offense, cette entreprise devra éventuellement payer une amende de 600 \$. Permettons un trait de mauvais esprit: grâce à la vente du bois coupé, l'auteur de cette saignée devrait être en mesure de faire l'appariement, comme on dit en langue économique, entre l'amende imposée et le gain réalisé à la faveur de la vente du bois coupé.

Dans le cas qui nous occupe, on se souviendra qu'après la construction de l'autoroute Décarie on avait consommé bien des deniers publics pour recouvrir d'une dalle la tranchée effectuée afin que l'intégrité architecturale, que l'harmonie des lieux soit préservée.

Après coup, la dalle avait été recouverte de verdure.

Peu avant cette coupe, l'hôpital Royal Victoria avait également abattu des arbres pour agrandir une aire de stationnement. Dans ce cas, c'est à préciser, les arbres mis à bas étaient enclavés dans le site du mont Royal. Un site dont la qualification de «protégé» s'avère théorique.

Peu après ou peu avant, le comité exécutif avait donné son aval à la transformation d'un ancien bâtiment ayant appartenu aux sulpiciens en une ribambelle de condominiums. Il y

a quelques mois de cela, un commerçant s'est confectionné une terrasse en acier sur l'immeuble qu'il occupe à l'angle de la rue Crescent et du boulevard Maisonneuve sans avoir daigné demander un permis. Ce faisant, l'intégrité architecturale de l'endroit a quelque peu été défigurée.

Il y a quelques années de cela, un promoteur immobilier évidemment, avait demandé et obtenu la permission de raser l'îlot Overdale malgré une vive opposition des citoyens qui habitaient les lieux. On passe et on retient que rien, absolument rien, n'a été construit. Pitoyable!

Des années auparavant, alors que Jean Doré était maire, un permis avait été accordé à un promoteur immobilier naturellement. Le projet de ce dernier consistait alors à édifier une tour à bureaux et autres babioles dans le secteur situé à l'angle des rues Guy et Sainte-Catherine.

Dans ce cas, on se rappellera que toute l'enclave à la fois commerciale et résidentielle avait été vidée contre la volonté, la ferme volonté, de ses occupants. Rien n'y fit. Tout fut démolé, rasé, mis à terre. Puis, faute d'avoir loué l'espace nécessaire à l'amorce de la construction comme telle, le promoteur effectua, comme ça, mine de rien, une retraite. Et alors? Pendant plus d'une dizaine d'années, les Montréalais ont eu droit, en plein cœur de la ville, à un trou. Un trou immense. Un trou entouré d'une palissade jusqu'à l'an dernier.

Aux arbres de la semaine dernière, à ceux des semaines précédentes et aux autres cas évoqués, il faudrait ajouter le couvent Saint-Isidore, la gare Jean-Talon, les prolongations en verre et en aluminium brun qui sont autant de baffes à la richesse patrimoniale; il faudrait ajouter, et surtout ne pas oublier, que nous voici noyés dans la culture de l'impunité, ainsi que l'a constaté Gérald Beaudet, président d'Heritage Montréal et professeur d'urbanisme à l'Université de Montréal.

Selon ce dernier, nous sommes tellement plongés dans cette culture de l'impunité que le «comité exécutif de la Ville de Montréal est devenu le lieu d'abolition de toutes les dérogations, de toutes les magouilles les plus injustifiables qui soient».

Si l'on en croit le président d'Heritage Montréal, tous les gestes faits en matière patrimoniale par l'actuelle administration sont autant de symboles de la mise au pas, si l'on peut dire, du domaine public pour le bénéfice du privé. On brade le bien public au mépris de la démocratie la plus élémentaire.

«Le maire Bourque agit ainsi, et a toujours agi ainsi, parce que la société civile est pour lui une abstraction. Elle n'existe pas. Pour lui, il n'existe que le bien privé. Actuellement, nous sommes confrontés à ceci: une incapacité d'assurer le bien collectif. S'il envisage de réduire le site du patrimoine du Mont-Royal, c'est que par définition ce site est un droit de regard public sur des propriétés privées.»

Comparativement à ce qui prévaut ailleurs, le cadre réglementaire qui a cours ici est extrêmement lâche. Dans bien des villes européennes, a indiqué Dinu Bumbaru d'Heritage Montréal, lorsque les balises patrimoniales ne sont pas respectées, on oblige le fautif à reconstruire à l'identique. A rétablir les conditions originales.

A New York, les pouvoirs alloués à une commission indépendante des autorités ont fait qu'obligation a été récemment faite à un promoteur immobilier, qui avait construit un édifice à condos sur la fameuse Madison Avenue, de détruire une douzaine d'étages.

A croire qu'ici, pour ce qui est du patrimoine, nous sommes en plein Far West.

MÉTÉO

Montréal	Ensoleillé le matin. Des nuages en après-midi.	Québec	Ennuagement. Max: 15 Min: 3
	Max: 13 Min: 1	Détails, page B 4	

INDEX

annonces.....	B 4	Le monde.....	A 5
Avis publics.....	A 4	Les sports.....	B 6
Culture.....	B 8	Montréal.....	A 3
Économie.....	B 2	Mots croisés.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Politique.....	A 4
Horizons.....	B 1	Télévision.....	B 7

www.ledevoir.com

HORIZONS

La chronique de Josée Blanchette: Secte symbole, page B 1



MONTRÉAL

Taxes: le Centre Molson gagne une manche, page A 3

ACTUALITÉS

Garderies: cap sur la grève illimitée, page A 2



LE RAPPORT BÉDARD SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Un gouvernement de plus

■ De nouveaux élus et de nouveaux impôts pour renforcer le palier régional

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La commission Bédard sur la fiscalité municipale recommande la création de nouveaux gouvernements régionaux au Québec. La nouvelle structure supramunicipale envisagée serait composée de dirigeants élus directement par la population et posséderait des pouvoirs de taxation. Ce renforcement du palier régional pourrait éventuellement absorber la gestion des

commissions scolaires et des services de première ligne en santé offerts par les CLSC et des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

Réuni depuis moins d'un an pour élaborer un nouveau pacte fiscal entre Québec et les municipalités, le groupe de neuf personnes dirigé par Denis Bédard convie donc le gouvernement Bouchard à une véritable refonte du monde local et municipal.

VOIR PAGE A 8: IMPÔTS

■ Le monde municipal réagit mal aux recommandations

MARIO CLOUTIER
ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

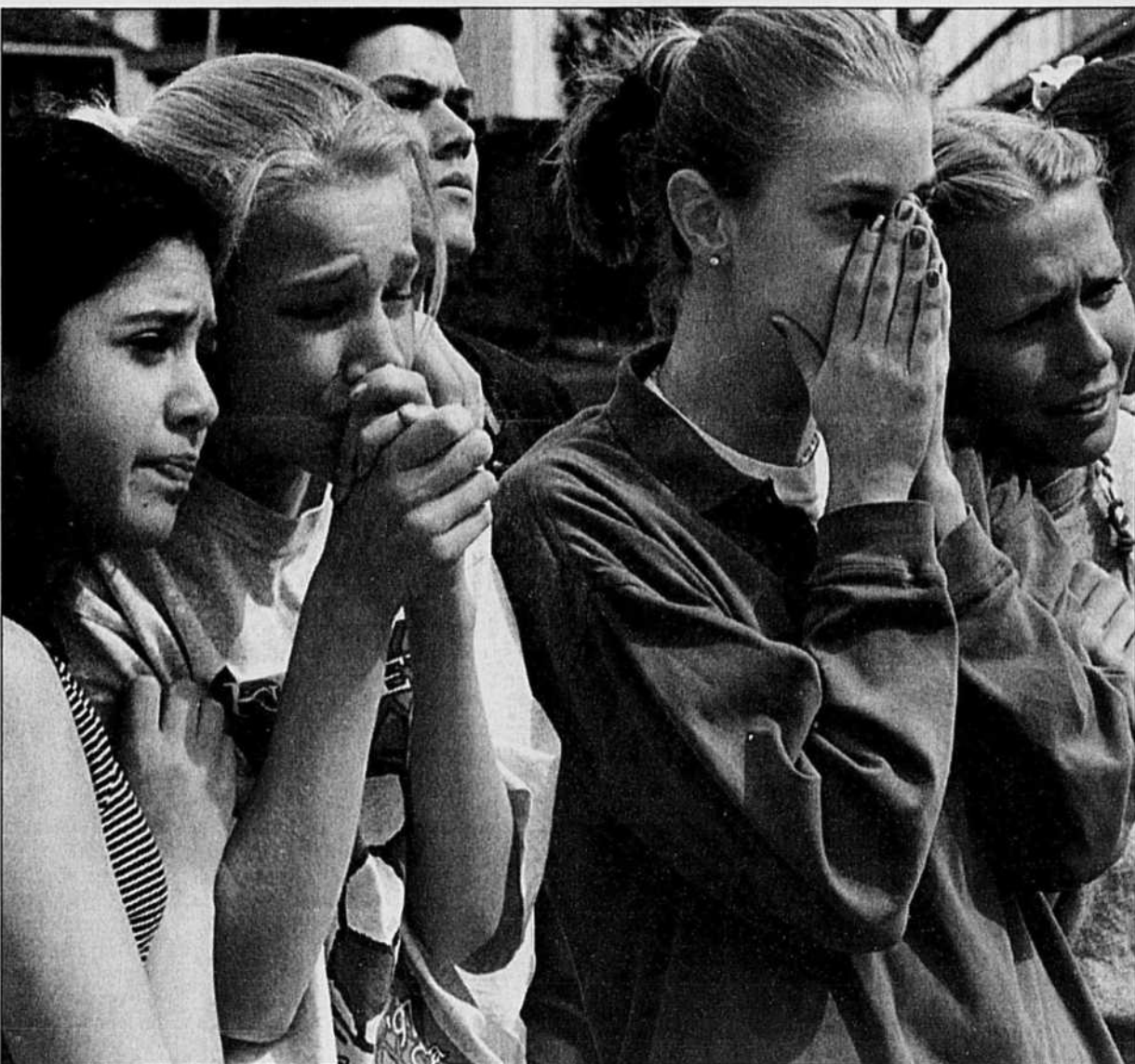
Le rapport sur les finances et la fiscalité locales reçoit un accueil très mitigé de la part du monde municipal québécois. Les représentants des municipalités estiment que les recommandations de la commission Bédard signifieront ultimement des hausses de taxes pour le contribuable. Les transferts de responsabilités aux municipalités et la

création d'un gouvernement supramunicipal n'augurent rien de bon à leurs yeux.

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Mario Laframboise, avait du mal à garder son calme hier en affirmant que le rapport Bédard démontre beaucoup de «méconnaissance» du monde municipal. Il croit que la commission a outrepassé son mandat tout en étant trop gentille avec les syndicats municipaux.

VOIR PAGE A 8: MONDE MUNICIPAL

Carnage dans une école



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES ÉLÈVES attendaient avec angoisse et horreur la sortie de leurs amis restés à l'intérieur de l'école secondaire Columbine, hier à Littleton, en banlieue de Denver au Colorado, après qu'une fusillade y eut éclaté. Au moins 25 personnes n'auraient pas pu échapper aux balles de leurs agresseurs et sont décédées. Deux des trois adolescents masqués et vêtus d'imperméables noirs qui ont ouvert le feu dans la cafétéria et la bibliothèque de l'école se seraient par la suite ôté la vie. Nos informations en page A 5.

Alain Finkielkraut au Devoir

La maladie du présent

JEAN DION
LE DEVOIR

Notre époque est ingrate. Toute à elle-même. Oublieuse. Terriblement immodeste. Convaincue de sa supériorité, convaincue qu'elle a tout compris alors même qu'en son sein germe et prospère l'impensable horreur.

Comme au Kosovo.

Le constat, ici paraphrasé, est celui d'Alain Finkielkraut, l'un des grands philosophes du

temps présent, dont il est aussi un observateur d'une rare lucidité. Finkielkraut dont un recueil de conversations avec le journaliste Antoine Robitaille vient d'être publié, *L'Ingratitude* (Québec Amérique), réflexion sur nos démons, sur l'oubli, sur «l'impudence des vivants». De passage à Montréal, il s'est entretenu avec *Le Devoir* hier.

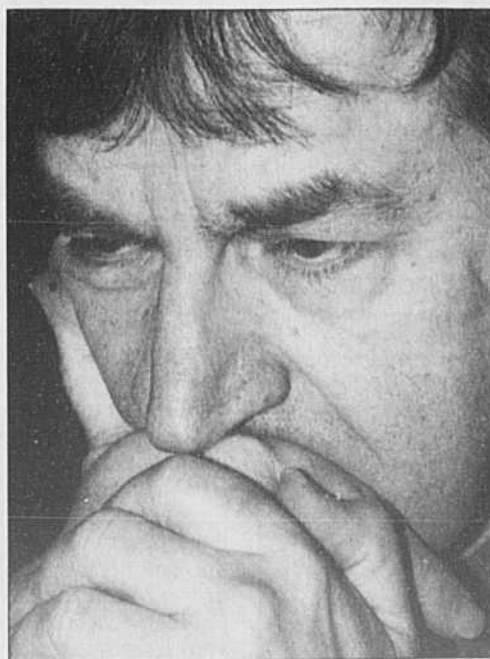
L'ingratitude? «De notre présent à l'égard de toutes les périodes antérieures de l'histoire humaine. L'absence sidérante d'humilité de notre époque, qui se suffit à elle-même, qui pense avec l'idéal de tolérance qu'on proclame

urbi et orbi avoir accédé à la sagesse ultime. Qui pense avoir le dernier mot de l'histoire», répond-il.

«Nous ne disons pas que notre époque est paradisiaque mais nous disons que nous savons mieux que toutes les périodes antérieures caractériser le mal. Quand nous convoquons le passé, c'est le plus souvent pour mettre l'accent sur ses lacunes, ses préjugés, ses crimes et ses tares. Nous nous enchantons de combattre toutes les formes d'ethnocentrisme mais nous succombons à sa modalité la plus bête, qui est précisément l'ethnocentrisme de l'actuel.»

Dans son essai, Alain Finkielkraut tente de réhabiliter le conservatisme, une idée honnie par la modernité qui ne jure que par le changement, à tel point qu'elle a fait du changement une tradition. Il parle de «l'art d'hériter», de ce contact avec le passé essentiel à la compréhension du monde et que nient les valeurs contemporaines de démocratie et d'égalitarisme radicaux, le tout-est-pareil, tout-se-vaut auquel notre époque adhère.

VOIR PAGE A 8: FINKIELKRAUT



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Vains efforts pour déjouer l'économie au noir

■ À lire en page A 2

Envoi de troupes dans les Balkans

Le Canada se ralliera à l'OTAN

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada ne fera pas la promotion de l'envoi de troupes de combat dans les Balkans mais il se rangera derrière ses partenaires de l'OTAN s'ils en viennent à cette solution, a dit le premier ministre Jean Chrétien hier soir, dans deux entrevues distinctes accordées aux télévisions française et anglaise de Radio-Canada.

Les leaders des 19 pays membres de l'OTAN se réuniront vendredi, à Washington, pour leur sommet biennal. La situation dans les Balkans a bouleversé les plans de la rencontre destinée, surtout, à célébrer le 50^e anniversaire de l'Alliance. M. Chrétien s'attend dans ce contexte à ce que certains de ses homologues soulèvent la question du déploiement de troupes terrestres pour imposer la paix au Kosovo.

Pour sa part, il refuse de considérer cette option. «Pas à ce moment-ci. Je ne pense pas qu'on doive changer le plan qui consiste à poursuivre les bombardements aériens. On doit intensifier cela», a-t-il indiqué sur les ondes de CBC.

En après-midi, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a dit que le Canada avait une seule position sur l'utilisation d'éventuelles troupes au sol. «La position du gou

VOIR PAGE A 8: CANADA

David Cronenberg

Le mutant gentilhomme

Le cinéaste canadien David Cronenberg était hier de passage à Montréal pour présenter son saisissant film *eXistenZ*, qui sort vendredi dans nos salles. Il est également auréolé du prestige de cette présidence du jury de Cannes qui lui échoit cette année. Entre monde virtuel et cinéphilie, entre le bon bourgeois qu'il assure être et les œuvres angoissantes et visionnaires qu'il nous sert, il balance, insaisissable comme ses films.

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

David Cronenberg assure qu'il n'est pas fou, comme son œuvre inquiétante pourrait le laisser croire à certains esprits égarés. Même qu'il se décrit comme un bon bourgeois, marié depuis 21 ans et aussi doux que tendre. Pour un peu, on le canoniserait. D'autant plus qu'en entrevue autant qu'en conférence de presse, sous ses éternelles lunettes rondes et son sourire très légèrement narquois, la cinquantaine séduisante, il se révèle courtis comme tout. Manifestement, le cinéaste constitue l'exutoire parfait pour l'univers grouillant, sanglant, mutant et déstabilisant qu'il habite. Et quand on émet l'hypothèse de la catharsis par le septième art, il opine du bonnet.

VOIR PAGE A 8: CRONENBERG



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

Rapport du Vérificateur général

Les efforts d'Ottawa pour déjouer l'économie au noir sont vains

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les efforts du gouvernement fédéral pour combattre l'économie au noir ont eu beaucoup moins de succès que le ministère du Revenu le laisse entendre, soutient le Vérificateur général Denis Desautels dans son rapport présenté hier à la Chambre des communes.

De plus, contrairement à ce qu'il s'était engagé à faire, le ministère n'a mené aucune campagne de sensibilisation publique sur les méfaits de l'économie clandestine.

Depuis 1993, année où une initiative spéciale avait été lancée, le ministère prétend avoir récupéré 2,5 milliards de dollars en impôts et taxes impayés. Plus de 1200 employés ont été affectés à cet effort.

Or, constate le vérificateur, le montant réel serait tout au plus de 500 millions. La différence s'explique en ce qu'on a incorporé à ces 2,5 milliards le résultat d'activités régulières des contrôleurs de l'impôt.

Signalons que le ministère s'est même attribué la récupération de 100 millions au Québec en TPS impayée alors que c'est le ministère québécois du Revenu qui est allé chercher cet argent.

Le Vérificateur général Desautels estime que la situation est troublante. «Des données inexacts pourraient mettre en danger le processus de prise de décision et compromettre la lutte que mène le gouvernement contre l'économie clandestine», affirme-t-il.

On évalue que chaque année au Canada, les gouvernements perdent 12 milliards en taxes et impôts non payés. Dans le cadre de son initiative spéciale, le ministère du Revenu devait également faire de la

publicité. «Or le ministère n'a même pas encore effectué les recherches nécessaires pour déterminer si les activités de marketing social, comme la publicité à grande échelle, pouvaient constituer un outil valable pour lutter contre l'économie clandestine», écrit-on dans le rapport du Vérificateur général.

Gestion des pêches

Par ailleurs, le ministre fédéral des Pêches et Océans pourrait être en train de répéter les erreurs du passé dans sa gestion des crustacés et des mollusques du golfe du Saint-Laurent, estime le Vérificateur général.

M. Desautels constate que ces espèces marines risquent de subir le même sort que les poissons de fond, aujourd'hui décimés, si le ministère ne révisé pas et n'établit pas clairement ses priorités.

«Nous avons constaté des problèmes de gestion des stocks de mollusques et de crustacés qui non seulement sont de même nature que les problèmes de gestion des stocks de poissons de fond mais qui doivent être pris au sérieux», souligne M. Desautels.

Ses préoccupations concernent le homard, le pétoncle, le crabe des neiges et la crevette.

Comme dans le cas du poisson de fond, leur survie est mise en danger par une mauvaise connaissance de leur biologie, par une augmentation impressionnante de la capacité de pêche des bateaux et par un manque de surveillance des activités de pêche.

M. Desautels note que, par exemple, l'exploitation du crabe des neiges à Terre-Neuve et du pétoncle dans la baie de Fundy a été ouverte à tous et

sans limites, sans que cela ne se traduise par des revenus intéressants pour les pêcheurs, trop nombreux à se partager ces territoires. À ses yeux, la gestion du ministère des Pêches et Océans poursuit des objectifs économiques qui n'ont rien à voir avec la survie de la ressource. En outre, il estime que les décisions sont «prises au cas par cas et de façon décousue plutôt qu'en fonction d'un cadre global».

Le rapport de M. Desautels révèle également qu'Ottawa n'a pas consacré beaucoup d'efforts pour administrer les fonds destinés à aider les pêcheurs des Maritimes affectés par la disparition de leur gagne-pain.

À son avis, on a mal dépensé les 150 millions destinés à la réadaptation professionnelle des pêcheurs et des travailleurs d'usine, somme qui était contenue dans la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique.

Parmi les abus rapportés, M. Desautels signale que le tiers des projets n'était pas appuyé par une demande, que dans 83 % des cas, il a été impossible de déterminer comment les critères de sélection ont été appliqués et que plusieurs des demandes acceptées ne répondaient tout simplement pas aux objectifs du programme.

Dans un cas relevé dans le rapport, une compagnie non identifiée aurait reçu 500 000 \$ et ensuite déclaré faillite. Finalement, le vérificateur rappelle qu'il faut continuer à être vigilant à l'égard des 3,6 milliards versés chaque année aux 600 conseils de bande autochtones du Canada. Dans un rapport précédent, en 1996, on constatait que le tiers des fonds était potentiellement mal géré.



La journée de demain sera la plus difficile s'il y a grève.

Cap sur la grève illimitée en garderies

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

À moins d'une entente en extremis avec le gouvernement du Québec, les quelque 2800 éducatrices affiliées à la CSN déclencheront une grève illimitée demain, paralysant du coup environ 200 garderies à travers le Québec.

Dans un ultime appel pour éviter le pire, la CSN réclame toujours la mise en place d'un «lieu de négociations», précisait hier Mireille Bénard, vice-présidente des travailleuses en garderie de Montréal. «La ministre [Nicole Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance] sait très bien que la grève peut être évitée par la seule mise en place d'une telle table de négociations.»

La CSN y mettrait de l'avant ses trois principales revendications: l'instauration d'une échelle salariale unique, partout au Québec, avec des taux horaires variant entre 13,25 \$ et 18,55 \$ (le salaire moyen des travailleuses en garderies affiliées à la CSN est actuellement de 11,41 \$ l'heure), la création d'un comité chargé d'étudier les questions d'équité salariale et la possibilité de cotiser à une caisse de retraite.

«Des années pourraient s'écouler avant que nous voyions des résultats sur la base de l'équité salariale», poursuit Mme Bénard. «Le redressement salarial doit se faire à beaucoup plus court terme.»

Une question demeure cependant: pendant combien de temps les grévistes pourront-elles tenir le coup?

En prévision de ce débrayage illimité, la CSN a bien un petit fonds de grève, mais qui ne permettra pas aux travailleuses de vivre richement. Elles disposeront chacune de 35 à 50 \$ par jour, comparativement à leurs revenus habituels de 70 \$ à 75 \$ par jour, salaire net actuel à la CSN.

Si les menaces de grève se concrétisent, la journée de demain sera la plus difficile, puisque les 2800 éducatrices de la CSN seront alors rejointes par leurs 800 collègues affiliées à la Centrale de l'enseignement du Québec. «Quoique nous n'excluons pas éventuellement la grève illimitée, nos membres ont opté dans l'immédiat pour une autre journée isolée de débrayage», a expliqué

hier en entrevue la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé.

Pour elle, ce sont plutôt entre 14 \$ et 20 \$ l'heure qui devraient recevoir les éducatrices, après comparaisons de leurs salaires avec d'autres métiers masculins. «Nous avons notamment suggéré à la Commission de l'équité salariale de comparer le salaire des travailleuses en garderie à celui de métiers masculins équivalents, comme les techniciens en loisirs ou même les cuisiniers des secteurs public et parapublic.»

Le redressement salarial devra, selon Mme Pagé, profiter à toutes les éducatrices. «Le plus grand nombre de places à 5 \$ sera créé en milieu familial. Le danger, c'est que le gouvernement considère ces femmes comme des mères au foyer, ce qui n'est pas le cas: elles offrent un service, comme les autres.»

Si la CSN a un peu adouci le ton et ne demande plus, dans un premier temps, que de sérieuses négociations avec Québec, la ministre Nicole Léger, elle, durcissait hier le sien. Comme le premier ministre Lucien Bouchard, dans ses déclarations du 1er avril, elle qualifiait à son tour le débrayage d'«injustifié». «Les éducatrices savent que je travaille à une solution, pour ce printemps», a-t-elle souligné, se montrant inquiète pour les parents qui seront pénalisés par ce conflit.

Alors que le ministre Lucien Bouchard n'a pas manqué d'insister sur le succès de sa politique familiale, avec places à 5 \$, lors de sa campagne électorale, il n'en oblige pas moins la ministre Léger à gratter les fonds de tiroirs. Elle ne peut en effet compter sur aucun crédit spécifique du Conseil du trésor pour améliorer les conditions salariales en garderie.

À tout le moins, la CSN, la FTQ et Québec s'entendent sur une chose: il n'est pas question de faire des éducatrices des employés d'État. La ministre Léger préconise l'octroi de subventions aux conseils d'administration des garderies, tout en leur conservant toute la marge de manœuvre.

Précisons que seules les éducatrices syndiquées seront en grève demain. Elles représentent environ 20 % de toutes les travailleuses en garderie au Québec et gagnent des salaires supérieurs à ceux de leurs consœurs non syndiquées, encore moins fortunées.

«C'est à Québec de dénouer l'impasse»

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les représentants de 18 centres de la petite enfance syndiqués de Montréal ont témoigné hier leur appui aux revendications salariales des travailleuses en garderie mais indiquent que seul Québec peut résoudre ce problème.

En conférence de presse, France Cantin et Luc Grégoire, deux porte-parole de la Table patronale de Montréal pour les négociations regroupées, ont sommé le gouvernement du Québec d'éviter la grève imminente en mettant sur pied rapidement une table de négociations.

En effet, disent-ils, les garderies n'ont plus de marge de manœuvre pour offrir de meilleurs salaires à leurs employés, et ce, particulièrement depuis que le gouvernement a mis en œuvre son programme de garderie à 5 \$ par jour. D'ailleurs, a souligné Mme Cantin, le ratio enfants-éducateur a augmenté depuis l'adoption de cette politique, passant de un éducateur pour huit enfants à un éducateur pour dix enfants. Leur charge de travail en est donc alourdie. Dès septembre prochain, ce programme s'appliquera aussi aux enfants de deux ans, trois ans et quatre ans, c'est-à-dire à presque toute la clientèle des garderies, puisque la clientèle de ces centres a essentiellement 18

mois et plus. En 2001, c'est toute la clientèle qui aurait accès à ce programme. Or la table patronale reconnaît que les travailleuses en garderie sont sous-payées, qu'ils n'ont aucun régime de retraite et que leur salaire moyen tourne autour de 11,50 \$ de l'heure alors qu'ils ont une formation de niveau collégial, voire universitaire.

Rappelons que les travailleuses en garderie réclament une échelle salariale variant entre 14 et 18 \$ l'heure. Et la grève serait catastrophique pour les parents des enfants qui fréquentent les garderies puisque 20 000 enfants se retrouveraient ainsi désœuvrés, la menace de grève concernant quelque 200 garderies. Les parents y enregistreraient des pertes de revenus, peut-être des pertes d'emploi, mentionne le regroupement.

En ce qui a trait aux autres revendications des travailleuses en garderie, la Table patronale de Montréal estime qu'elle peut y répondre à sa propre table de négociations.

«Le gouvernement du Québec est le bailleur de fonds en ce qui a trait aux salaires des travailleuses en garderie, nous n'avons donc pas les moyens nécessaires pour négocier ce chapitre important de la convention. C'est donc au gouvernement à dénouer l'impasse. Nous sommes coincés entre l'impasse des salariées et les délais du gouvernement», ont dit les porte-parole.

Médicaments

Retour à la gratuité écarté

Québec (PC) — Les Québécois ne doivent pas espérer un retour à la gratuité des médicaments, a fait comprendre la ministre de la Santé, Pauline Marois, hier.

Mme Marois étudie cependant des scénarios qui permettraient à certains groupes de personnes âgées et aux personnes ayant des problèmes de santé mentale de ne pas payer leurs médicaments.

Critiquée par l'opposition libérale, la ministre avait admis que le régime d'assurance médicaments comportait «certains aspects négatifs», qu'il

lui fallait corriger. «Des hypothèses sont à l'étude au ministère et, tel que prévu, d'ici quelques semaines, j'arriverai avec des propositions concrètes», a déclaré Mme Marois. L'assurance médicaments permet depuis 1996 à tous les Québécois d'obtenir leurs médicaments moyennant le paiement d'une franchise. Avant l'instauration de ce régime, 1,5 million de Québécois n'avaient aucune couverture d'assurance médicaments.

Mais le régime n'implique pas la gratuité et demande un effort financier que certains ne peuvent assumer.

Marie-Victorin gardera son programme de sciences de la nature

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le cégep Marie-Victorin gardera son programme de sciences de la nature, du moins pour quelque temps encore. Après plus de cinq heures de débats devant le conseil d'administration du collège montréalais, la direction de l'institution a préféré retirer sa demande de fermeture du programme plutôt que de risquer de la voir battue au vote et promis de lui présenter dans les meilleurs délais un plan de relance.

Selon le président du syndicat des professeurs, Yves Jalbert, les membres du conseil d'administration se sont rapidement montrés mal à l'aise à l'idée d'assumer la responsabilité de faire du cégep le premier au Québec à fermer l'un de ses programmes préuniversitaires. Ils auraient également été choqués de voir la direction avoir recouru à un avis juridique pour exclure du vote les représentants des employés. Une centaine de personnes, dont de nombreux étudiants et anciens étudiants, étaient venus exprimer leur opposition au projet de la direction.

Le directeur général de l'institution, Gilles Lépine, n'a pas eu d'autre choix que d'accepter la tâche qui lui a été

confiée. Un comité de relance sera mis sur pied, promet-il. Il devra identifier une stratégie de relance avec des objectifs et un échéancier précis qui pourrait s'échelonner sur trois ans. «On va se donner une dernière chance», a déclaré M. Lépine, qui s'est toutefois dit «très pessimiste».

Le défi consistera, selon lui, à permettre au collège de se distinguer de ses concurrents, notamment grâce à ses programmes de diplômes d'études collégiales doubles, dits «DEC doubles», qui associent le programme de sciences de la nature à une formation en arts plastiques ou en musique.

Le nombre d'inscriptions au programme de sciences de la nature est en baisse constante depuis que l'ancien collège privé est devenu public en 1993. Cette année, seulement 34 étudiants se sont inscrits. Il en faudrait entre 120 et 150, dit Gilles Lépine, pour que le programme soit viable financièrement et soit en mesure d'offrir une formation de qualité.

Paradoxalement, le collège a vu, en six ans, le nombre total de ses étudiants passer de 800 à 3350, principalement grâce au succès de ses programmes de formation technique, notamment dans le domaine de la mode et en réadaptation physique.

Moins de victimes sur les routes

Québec (PC) — La route fait de moins en moins de victimes au Québec. En fait, le nombre de morts dans des accidents de la circulation a baissé au point qu'on se retrouve, à l'aube de l'an 2000, avec sensiblement le même nombre de décès qu'il y a 40 ans et ce même si il y a cinq fois plus d'automobiles en circulation sur les routes québécoises.

Ainsi, en 1998, on dénombrait 717 morts sur les routes du Québec, soit le même nombre de victimes qu'en 1955. De plus, on a réussi à atteindre, deux ans plus tôt, l'objectif fixé pour l'an 2000, soit réduire le nombre annuel de décès à moins de 750 par année. En 1997, il y avait eu 805 décès. Pour mesurer le progrès établi, rappelons que 1973 fut

une véritable année de l'hécabombe avec un record de 2209 morts accidentelles sur les routes. Le nombre de blessés graves dans les accidents routiers s'est maintenu l'an dernier par rapport à 1997, soit 5924. Le nombre de blessés légers, c'est-à-dire dont l'état n'a pas nécessité l'hospitalisation, a diminué de 2 % pour atteindre 41 000. Une seule catégorie d'accidents a augmenté considérablement: ceux impliquant des motocyclistes. Le nombre de décès en motos a grimpé à 57, soit 18 de plus que l'année précédente. La hausse est attribuable notamment à l'augmentation du nombre de motos et au climat exceptionnel de l'été dernier, qui a favorisé l'utilisation de ce type de véhicule.

Le Centre McGill d'études sur le vieillissement

vous invite à une

CONFÉRENCE PUBLIQUE
le dimanche 25 avril 1999
initulée«L'ostéoprose:
il faut en parler!»Conférencière:
Docteur Line Duchesne
Rhumatologue - Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Endroit:

HÔTEL DELTA MONTRÉAL
450, rue Sherbrooke ouest
(475, rue Président-Kennedy)
métro McGill Collège

Heure:

de 14h à 16h

Entrée:

Libre
(café et thé seront servis)Pour de plus amples
renseignements, téléphonez au

(514) 766-2010

Commanditée par:

MERCCK FROSST
Département de la santé
et des services sociauxDelta
MontréalQUINZAINE
Du livre
En MontérégieDU 16 AU 30
AVRIL 1999PARTICIPEZ AU CONCOURS LA DICTÉE TROUÉE
LE DEVOIR / LA QUINZAINE ET COUREZ LA CHANCE
DE GAGNER UN LIVRE DE VOTRE AUTEUR PRÉFÉRÉ.

Extrait tiré du nouveau roman de Gilles Gauthier, L'ÉTONNANT LÉZARD D'EDGAR, La courte échelle, 1996. Auteur de romans, de pièces de théâtre et de dessins animés pour les jeunes, Gilles Gauthier a reçu plusieurs prix (prix Alvine-Bélisle, prix du livre M. Christie, liste d'honneur de l'IBBY). Ses romans sont traduits en cinq langues.

LA DICTÉE : Je réfléchissais en regardant le plafond de ma chambre. (1) soudain, tout s'est (2)

À partir du centre, là où se trouve mon plafonnier, de grandes failles (3) sont creusées. Mort de peur, j'ai cru que le ciel allait me (4) sur la tête. Mais le plafond n'a pas bougé.

L' (5) là-haut s'est éteinte peu à peu et elle a pris l'aspect d'une petite porte. Une petite porte ronde semblable (6) une (7) de poisson.

À mon grand étonnement, j'ai alors senti mon (8) , tout léger, monter vers ce point mystérieux. Et le tement, la petite porte (9) ouverte.

Devant moi se trouvait un trou noir qui m' (10) avec la force d'un aimant gigantesque.

Sans pouvoir opposer la moindre résistance, j'ai été (11) À la vitesse de l'éclair, j'ai glissé dans un souterrain sans fin. Et je me suis retrouvé d'un seul (12) sur le bord d'une plage, au crépuscule.

L'endroit était inhabituel, sauvage, rocailloux. Il me semblait (13) jusqu'à ce que (14) j' quelque chose sur un rocher.

Je me suis approché (15) et j'ai pu distinguer finalement de quoi il s'agissait.

Sur le rocher, aux aguets, se tenait un lézard comme je n'en avais jamais vu. Un lézard d'une inquiétante étrangeté.

LES RÉPONSES : (1): Quand, Quant. (2): lézard, lézarder. (3): ce, se. (4): tombé, tomber. (5): ampoule, empouille. (6): a, à. (7): écaille, écale. (8): corp, corps. (9): c'est, s'est. (10): m'attirais, m'attirait. (11): aspiré, aspirer. (12): cou, coup. (13): inabité, inhabité. (14): aperçevio, apperçevio. (15): doucement, dousserment.

POUR PARTICIPER :

Faire parvenir le bulletin de participation complété, sans oublier d'inclure ses coordonnées, avant le 5 mai, à l'adresse suivante :

Quinzaine du livre en Montérégie, 305, rue Saint-Jean, Longueuil (Québec) J4H 2X4

Indiquer CONCOURS DE DICTÉE sur l'enveloppe.

NOM :

ADRESSE :

NO. DE TÉLÉPHONE :

NOM DE L'ÉCOLE :

INFO
Quinzaine

(450) 651-0694

Pour la programmation détaillée,
consultez notre site Internet
www.ael.ca/-ccm/quinzaine.html

4^e ÉDITION

Porte-parole Bernadette Renaud

ORGANISÉ PAR :

CONSEIL MONTRÉGIEU
DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CHMA 103.3 FM
La Grande Station

LE DEVOIR

LE DEVOIR

MONTREAL

Dossier de contestation de la valeur financière de l'amphithéâtre

Molson gagne une première manche

La bataille du droit du public à l'information commence

Molson a remporté hier la première manche devant le Tribunal administratif du Québec: la valeur du Canadien sera analysée. Mais une autre bataille vient de commencer, celle du droit du public à l'information.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Molson tient un double discours quant au controversé dossier de contestation de la valeur foncière du Centre Molson: un pour les tribunaux, un autre pour la population.

Devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), l'avocat représentant Molson, Pierre Galaro, a plaidé lundi que «la valeur de l'entreprise est liée à la valeur de l'immeuble» et vice-versa. Il existerait même, selon ses propres termes, une «relation symbiotique» entre le Centre Molson et le Club de hockey Canadien. D'ailleurs, le rapport d'experts déposé devant le TAQ établit un lien entre l'amphithéâtre et le sala-

re des joueurs, la renommée de l'équipe, la qualité des gestionnaires et la diversité des sources de revenus, entre autres.

Or le président du Centre Molson et du Club de hockey Canadien, Ronald Corey, contredit M^e Galaro et les experts payés par Molson. Dans un texte rendu public hier, notamment par *The Gazette*, M. Corey ne voit pas cette même intimité. «Le Centre Molson ne serait pas justifié de réclamer une baisse de taxes parce que les économies ainsi réalisées pourraient servir à payer les augmentations de salaire aux joueurs du Canadien. Bien entendu, ce raisonnement n'a aucun sens car il n'y a aucun lien entre les taxes du Centre Molson et les

salaires des joueurs du Canadien», écrit M. Corey.

Par-delà cette contradiction, Molson a gagné hier une première manche importante dans sa démarche juridique pour voir son fardeau fiscal réduit. Le TAQ a donné raison à Molson dans sa volonté de présenter comme preuve la valeur marchande du Canadien, qui devrait être déduite de la valeur foncière de l'amphithéâtre (177,6 millions selon la CUM, 35 millions selon l'estimation de Molson). La Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont contesté en vain la compétence du TAQ à juger de cet élément de la cause, qui devrait s'étendre sur plus de six mois.

Par la suite, M^e Galaro a plaidé la nécessité de maintenir la confidentialité de la quasi-totalité des renseignements contenus dans les rapports d'expertise. Il a également demandé le huis clos pour certains témoi-

gnages. Molson voulait faire entendre hier le témoignage de deux dirigeants de la Ligue nationale de hockey.

Mais le plan de match de Molson a été bousculé alors que Radio-Canada (SRC) est intervenue pour défendre les principes de la liberté de presse. C'est que Molson souhaitait que le débat juridique permettant aux commissaires de statuer sur la valeur confidentielle des documents et la nécessité du huis clos lors de témoignages se tienne à huis clos. A la suite de l'opposition de la SRC à cette procédure, surtout utilisée lors de procès au criminel, le TAQ a demandé aux procureurs des différentes parties de lui remettre leur argumentation par écrit le 30 avril. Les audiences ont donc été suspendues jusqu'au 3 mai.

Si tous ces préliminaires peuvent sembler fastidieux, la décision qui en découlera sera lourde de conséquences pour le droit du public à l'information.

L'UQAM courtise Pepsi et Coke

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) cherche à conclure un contrat d'exclusivité avec Pepsi ou Coke, contrat qui pourrait lui rapporter entre huit et dix millions de dollars en redevances sur une période de dix ans.

«Nous voulons profiter de la manne mais sans vendre notre âme», a résumé Alain Dufour, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines.

En demandant récemment à Coke et Pepsi de leur faire une offre, l'UQAM imite l'Université de Montréal, devenue, l'an dernier, la première université québécoise à conclure une entente d'exclusivité avec un fournisseur, en l'occurrence Pepsi. Cette entente rapportera dix millions en dix ans à l'Université de Montréal.

À l'UQAM, le journal étudiant *Montréal Campus* consacre un dossier à cette histoire dans son édition qui paraît aujourd'hui.

Le vice-recteur de cette constituante du réseau de l'Université du Québec se promet tout de même d'apprendre des erreurs des autres. «Nous passons en deuxième. Nous voulons gérer cette bombe correctement et traiter cela comme il se doit avec les étudiants.»

C'est donc dans le but d'apaiser ces derniers que la direction a récemment fait part de ses projets aux principales associations étudiantes du campus montréalais. La plus importante, l'Association des étudiantes en sciences humaines, arts, lettres et

communications, s'oppose à toute augmentation du volume de publicité sur le campus ainsi qu'à une multiplication éffrénée du nombre de machines distributrices. À l'Université de Montréal, le nombre de distributrices sur le campus a triplé peu après la signature de l'entente.

«Nous ne sommes pas contre l'argent mais nous sommes contre une augmentation de la publicité sur le campus. Il y en a déjà assez, déjà trop», commente le responsable général de l'association, Daniel Vigneault.

Pour obtenir l'appui des associations étudiantes, la direction leur fait miroiter des centaines de milliers de dollars, dont une partie irait aux associations et une autre en bourses. Ce sont d'ailleurs des conditions similaires qui ont fait pencher la balance en faveur de l'entente au sein des associations étudiantes de l'Université de Montréal, même si certaines n'ont jamais accepté que l'arrivée de Pepsi sonne le départ de boissons plus «santés», moins sucrées.

L'UQAM entend également contrôler le prix et le format des contenants de boissons. En effet, Pepsi s'était engagée, à l'Université de Montréal, à maintenir le prix du millilitre à son niveau actuel. Mais cela n'a pas empêché le fournisseur d'augmenter le format des contenants, qui font maintenant 600 millilitres...

L'UQAM s'attend à recevoir des offres de Pepsi et de Coke vers la fin du mois de manière à pouvoir signer une entente à l'automne. L'Université du Québec à Trois-Rivières envisage aussi une entente similaire.

La pauvreté serait insoutenable à la CSDM

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Même si ses commissaires ont refusé la semaine dernière de s'engager dans la voie du déficit lourd, la présidente de la Commission scolaire de Montréal, Diane De Courcy, reviendra à la charge ce soir en invoquant l'insoutenable pauvreté des écoles montréalaises.

La CSDM reçoit déjà quelque quatre millions du Conseil scolaire de l'île de Montréal, somme que tous jugent insuffisante. À tel point que la semaine dernière, en votant leur équilibre budgétaire, les commissaires ont adopté la mise sur pied d'un fonds d'urgence de 1,2 million expressément pour venir en aide aux écoles des milieux défavorisés. Mais hier matin, les membres du comité de coordination de l'Opération Solidarité de la commission scolaire, formé de commissaires mais aussi de syndicats, cadres, parents et autres partenaires, estimaient que ce sont non pas 1,2 million mais quatre millions additionnels qui seraient nécessaires.

Il ne fait aucun doute, en effet, que la pauvreté a augmenté sur le territoire couvert par la CSDM, fait amplement démontré avec la publication d'une nouvelle carte de la pauvreté par le Conseil scolaire il y a quelques mois, carte qui s'appuie sur le dernier recensement.

Ainsi, certaines des écoles qui

étaient les plus pauvres ont été repoussées par d'autres encore plus démunies et ne sont donc plus admissibles aux subventions auxquelles elles avaient droit auparavant.

A cette commission, 65 écoles primaires révèlent un indice de défavorisation égal ou supérieur au plancher de l'an passé.

En 1998-99, la dernière école subventionnée dans la catégorie des plus défavorisées affichait un indice de défavorisation de 38 %. En 1999-2000, une école ayant le même indice de défavorisation devrait être considérée comme favorisée.

Les commissaires regroupés autour de Mme De Courcy privilégieront, lors de l'assemblée publique de ce soir, d'engager des dépenses même sans avoir obtenu l'assentiment du ministre de l'Éducation. Ils feront valoir qu'un geste semblable avait été fait l'automne dernier, lorsque les fonds avaient manqué pour le lait dans les écoles, et que les sommes ont été ultérieurement remboursées.

Le commissaire dissident Robert Cadotte, membre du comité de l'Opération Solidarité, estime que le comportement de Mme De Courcy est «disgracieux» parce qu'à son avis, elle utilise «un problème extrêmement grave [la pauvreté] pour faire de la politique» en cherchant à faire adopter un déficit important, avenue rejetée la semaine dernière.

TROIS DIRECTEURS GÉNÉRAUX REÇOIVENT LE PRIX D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC.

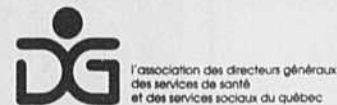


On reconnaît, dans l'ordre habituel, M. Raymond Carignan (président de l'Association) en compagnie des titulaires M. Réjean Cantin, Mme Colette Tracyk et M. Michel Asselin.

À l'occasion de son congrès annuel, l'Association a rendu un hommage particulier, le 8 avril dernier, à trois directeurs généraux qui se sont signalés tout au long de leur carrière par la constance d'une gestion remarquable et la réalisation d'activités significatives pour le réseau ou pour leurs pairs en leur décernant le Prix d'excellence de l'Association.

- Il s'agit de:
- Monsieur Réjean Cantin du Centre hospitalier Robert Giffard (Québec)
 - Madame Colette Tracyk de l'Institut universitaire de Gériatrie de Montréal
 - Monsieur Michel Asselin du CLSC-CHSDL de la Pommeraie (Montérégie)

L'Association honore ainsi, à chaque année, quelques directeurs généraux choisis par le conseil d'administration.



Nouvel hôpital



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE NOUVEL hôpital chinois de Montréal a été inauguré hier par la communauté chinoise, accompagnée du maire Pierre Bourque. Les soins de longue durée seront dispensés à l'angle des rues Viger et Hôtel-de-Ville et viendront remplacer les installations actuelles, sises sur la rue Saint-Denis, angle Jean-Talon.

Conflit à Bell Canada

Manifestants en colère

PRESSE CANADIENNE

Une manifestation d'employés de Bell Canada en grève et en lock-out a failli mal tourner, hier au centre-ville de Montréal, lorsqu'une fourgonnette de Bell qui passait près de là par hasard a soudainement été encerclée et endommagée par des manifestants.

Dans le brouhaha, deux pneus ont été crevés, l'échelle sur le toit a été déboulonnée et décrochée, des œufs ont

été cassés sur le pare-brise, des autocollants «scabs» ont été apposés et la fourgonnette, avec deux personnes à bord, a été quelque peu secouée, sous le regard des policiers et des caméras. Un pneu a été crevé, puis un autre, un œuf, un autre œuf, jusqu'à ce que l'escouade antiémeute arrive au pas de course pour encadrer la fourgonnette et ses deux occupants, restés à l'intérieur. Le véhicule a alors pu redémarrer et rouler, cahin-caha, avec ses deux pneus crevés.

FESTIVAL LITTÉRAIRE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

METROPOLIS BLEU

du 21 au 25 avril 1999

Billets d'entrée: Les billets sont en prévente chez Chapters (1171, rue Sainte-Catherine Ouest) puis, pendant le festival, ils seront en vente à l'Hôtel Europa. Événements individuels 5 \$ Admission quotidienne 12 \$ Laissez-passer pour la durée du festival 45 \$ Billets pour le gala d'ouverture 25 \$

Imasco

Scogran

Canaba

BANQUE ROYALE

ROYAL BANK

CONSEIL DES ARTS

Le British Council

GOETHE INSTITUT

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Le Centre de la Culture

Cette année, le printemps littéraire de Montréal débute le 21 avril, avec l'avènement de *Metropolis Bleu* - le premier festival littéraire international de Montréal, qui se déroulera en français et en anglais.

Plus de 70 écrivains du monde entier réunis durant cinq jours de festivités pour participer à des lectures, des tables rondes, des séances de signature, des ateliers de poésie, une soirée de traduction en direct et plusieurs autres événements spéciaux.

- Avec:
- Russell Banks, Amitav Ghosh, Denise Bombardier, Jean-Claude Germain, Suzanne Jacob, Jovette Marchessault, Monique Proulx, Evelyn Lau, Nicole Brassard, Danny Lafrenière, Lorna Crozier, Hélène Dorion, Louise Dupré, Neil Bissonnette, Louis Hamelin, Marco Micone, Louise Latraverse, Bernard Assiniwi, Maggie Sigurdson, Nathalie Petrovski, Pierre Nepveu, François Charron, David Homel, France Thoret, Annie Goldmann, Patrice Desbriens, Barry Callaghan, Roger Des Roches, Yves Prefontaine, Lothar Baier, Pierre Turgeon, Naim Kattan, Régine Robin, Silver Donald Cameron, Verena Stefan, 4 jeunes écrivains de l'Irlande du nord, une table ronde animée par Jean Fugère, une entrevue sur scène avec Christiane Chalette...

Pour de plus amples renseignements : tél. (514) 487-9856
www.blue-met-bleu.com

QUINZAINE Du livre En Montérégie

DU 16 AU 30 AVRIL 1999

INFO Quinzaine
(450) 651-0694
Pour la programmation détaillée, consultez notre site Internet
www.aol.ca/~ccm/quinzaine.html

4^e ÉDITION
Participante: Bernadette Renaud

Vous cherchez

un constructeur de maisons neuves ?

un rénovateur ?

www.apchq.com

LE DEVOIR

POLITIQUE

Concept des deux peuples fondateurs

Il ne faut pas nier l'histoire, dit Ryan

«Ce serait bien dommage»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

De l'avis de Claude Ryan, rejeter le concept des deux peuples fondateurs, c'est nier l'histoire.

L'ancien chef du Parti libéral du Québec estime que la proposition mise de l'avant en fin de semaine par le Bloc québécois fait abstraction de la réalité, celle des Canadiens français et des Canadiens anglais qui sont à l'origine du Canada. «Ca fait partie de notre histoire et on ne peut nier l'histoire.»

Au cours d'un entretien téléphonique avec *Le Devoir*, il s'est étonné que les auteurs de cette remise en question invoquent le caractère ethniciant du concept. «C'est bien beau de rêver et de parler de manière abstraite, mais on ne peut pas faire abstraction de l'ethnie.»

Selon lui, il n'y a pas là de fondement ici à craindre l'ethnisme, puisque nous ne sommes pas en présence d'une ethnie majoritaire qui prétendrait avoir le droit absolu de contrôler l'Etat et les institutions politiques. Rejeter le concept des deux peuples fondateurs, c'est en outre, souligne-t-il, mettre tous les Canadiens sur le même pied d'égalité sans tenir compte des origines historiques, c'est s'aligner vers une remise en question de la loi sur les langues officielles. Après le biculturalisme disparu dans le multiculturalisme de Pierre Trudeau, ce serait alors au tour du bilinguisme d'être sacrifié. Et les premières victimes, fait-il observer, seraient évidemment les francophones hors Québec. «Il me semble que c'est écrit dans le ciel et que ça ne prend pas beaucoup de sagacité pour comprendre cela. Ce serait bien dommage.»

Il y a une trentaine d'années, Pierre Trudeau a reconnu le bilinguisme mais il a préféré le multicultu-

lisme au biculturalisme. De l'avis de M. Ryan, ce fut une erreur, parce qu'en séparant la langue de la culture,

on l'affaiblit graduellement, on en fait une affaire individuelle. «Et aussi parce que la langue et la culture

ensemble créent des sociétés.»

Bien sûr que les peuples autochtones étaient là quand les Européens se sont amenés au Canada, mais ce ne sont pas eux qui l'ont construit. Tout en déplorant leur marginalisation, M. Ryan rappelle que ce sont les anglophones et les francophones qui ont bâti ce pays. «Et le Québec est l'élément qui tient à cette interprétation de la réalité canadienne.»

«Tout le monde est Québécois»

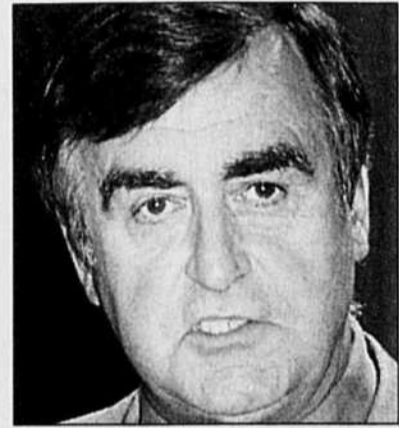
LE DEVOIR

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a déclaré hier à l'Assemblée nationale que «ce n'est pas un débat, au Québec, de savoir qui est Québécois». «Tout le monde est Québécois», a-t-il ajouté.

«On n'a pas à se lancer dans une grande définition étymologique de l'appartenance québécoise pour savoir que les Québécois, ce sont tous des Québécois sans aucune espèce de distinction, aucune nuance. Il n'y a aucune restriction. Il faut avoir la conception la plus large possible de ce que sont les Québécois», sans faire de distinction selon la langue, la religion ou l'origine ethnique ou nationale. Plus tard, devant des journalistes, M. Bouchard a tout de même soutenu que le débat lancé par le Bloc québécois était «utile» et «sain». Il croit «important de parler d'identité québécoise». Cependant, il ne souhaite pas que l'on cherche à adopter «des formulations trop précises».

Lui-même ne se «sent pas capable» de faire de telles formulations. Il appelle ceux qui vont débattre de ce sujet de faire preuve de «tolérance et d'ouverture d'esprit».

Interrogé par le chef libéral Jean Charest qui voulait savoir si, dans l'esprit du premier ministre, il fallait être d'accord avec le gouvernement pour être considéré comme un bon Québécois, M. Bouchard a répondu: «Je n'entrerai pas dans ce débat dans lequel



ARCHIVES LE DEVOIR
Lucien Bouchard: pas un débat.

veut nous entraîner le chef de l'opposition. Je suis convaincu que nous sommes un parti très ouvert. On aime projeter l'image d'un Parti québécois qui ne se serait pas, mais nous multiplions les engagements de programme, les déclarations, les réponses aux questions, pour rappeler que ce n'est pas un débat au Québec de savoir qui est Québécois.»

M. Bouchard est resté prudent sur la question de la monnaie d'un Québec souverain et la notion de peuple fondateur. L'idée de M. Parizeau d'adopter le dollar américain va «faire carrière au sein d'un débat», ce qui est très bien à ses yeux. Et il croit impossible d'établir une équivalence entre le peuple québécois lorsqu'il a participé à la fondation du Canada et celui d'aujourd'hui.

S'adapter à la réalité du pays

Il lui paraît également évident que, si le Québec renie cette réalité, on ne pourra s'attendre à ce que le Canada anglais y tienne mordicus, surtout pas les Canadiens des provinces de l'Ouest peuplées en bonne partie de néo-Canadiens arrivés au pays au XX^e siècle. Tout en comprenant que ces gens ne ressentent pas le même attachement que les autres Canadiens à l'histoire de leur pays d'accueil, il lui semble que c'est à eux qu'il revient de s'adapter à la réalité du pays.

Il y a quelques mois, Claude Ryan a reçu un doctorat honorifique de l'université d'Alberta et il y a prononcé une allocution dont le thème posait la question suivante: «Dualité et diversité sont-elles conciliables?»

Le message qu'il a alors livré aux Canadiens de l'Ouest demeure d'actualité au moment où s'amorce au Québec ce débat sur les deux peuples fondateurs. «La société dans laquelle chacun est appelé à vivre, déclarait-il, ne saurait être un univers abstrait et impersonnel. Elle doit avoir pour base un territoire précis. Elle doit être formée de membres qui, tout en étant différents à plusieurs égards, sont reliés entre eux par une même adhésion à des valeurs communes. Elle doit en d'autres termes être une nation.»

Bourses du millénaire

Bouchard accuse Charest d'être «complice» d'Ottawa

Québec (PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard a accusé hier Jean Charest de se faire le «complice» d'Ottawa dans le dossier des bourses du millénaire.

Le chef libéral reprochait au premier ministre «l'obsession de son parti pour l'ethnicité des Québécois» et tenait pour preuve les récentes attaques dont a été l'objet le président de la Fondation des bourses du millénaire, Jean Monty, ci-devant président et chef de la direction de Bell Canada Enterprises.

Le chef du PLQ a poussé plus loin en accusant le gouvernement Bouchard de «couillonner et de diviser les Québécois» en se référant constamment à leur appartenance.

Il a rappelé les déclarations de Jacques Parizeau sur l'impact du «vote ethnique» sur le résultat du référendum de 1995, les réflexions de la bloquiste Suzanne Tremblay sur Céline Dion et les attaques dont il a lui-même été la cible durant la campagne électorale.

«Qui est un bon Québécois?», a demandé Jean Charest.

«Au Québec, tout le monde est Québécois, et on ne fait pas de nuance», a répondu M. Bouchard, décidé à tuer dans l'œuf le débat explosif sur l'identité québécoise lancé par le Bloc québécois de Gilles Duceppe et dont veulent tirer profit les libéraux.

Si la sortie de Jacques Parizeau a fait du bruit, celles de Bernard Landry et de François Legault ne sont pas à ranger dans le même tiroir, a fait comprendre M. Bouchard, car ni le ministre des Finances ni celui de l'Éducation ne cherchent à décerner des «certificats de grand Québécois» dans le litige qui oppose Québec et Ottawa sur les bourses du millénaire.

Le ministre Landry disait la semai-

ne dernière que Jean Monty est un «grand Québécois et, à ce titre, il ne peut tolérer le gaspillage de fonds publics» que serait le programme de bourses fédérales.

Le ministre Legault a répété hier que le monde des affaires et la population en général désapprouvent ce «doublement d'un champ de compétence exclusive» au Québec.

Il a invité à nouveau Jean Monty et la direction de la fondation à démissionner ou «de vivre avec les conséquences de leur choix».

«Ils doivent choisir entre appuyer leur ami Jean Charest et son testament politique ou appuyer la population québécoise», a insisté François Legault.

Jean Charest flaire la menace dans ces propos. Ce que désapprouve le premier ministre Bouchard, qui n'y voit que «sémantique».

«M. Landry a peut-être simplement rappelé à M. Monty que, s'il voulait être un grand fédéraliste, il fallait qu'il respecte la Constitution», a-t-il ironisé.

Il a soutenu que le gouvernement fédéral avait créé un «écran entre son gouvernement et lui-même» de manière à contourner la Constitution, un stratagème duquel le chef libéral se «fait le complice», a lancé Lucien Bouchard.

Jean Monty et la direction de Bell Canada ont d'autres raisons de s'inquiéter du débat qui fait rage à Québec. Le ministère du Travail évalué «des scénarios» qui permettraient d'amender le Code du travail de manière à protéger les emplois des 8000 téléphonistes dont les services sont vendus à une entreprise américaine.

La ministre Diane Lemieux dit s'être «activée à évaluer tous les effets d'un projet d'amendement» qu'elle soumettra au conseil des ministres incessamment.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC



CHSLD CHAMPLAIN-MARIE-VICTORIN
MONTREAL
DOSSIER 06176A-01

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELLS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, par l'entremise de la Corporation d'hébergement du Québec, projette des travaux d'agrandissement et de rénovation fonctionnelle au CHSLD Champlain-Marie-Victorin à Montréal situé dans la Communauté urbaine de Montréal.

La Corporation d'hébergement du Québec, en collaboration avec Le Groupe Champlain inc., procède à un appel d'offres de services professionnels par spécialité. Les firmes choisies se verront mandatées pour rendre les services professionnels jusqu'aux plans et devis préliminaires avec la présentation d'un coût estimé des travaux et d'un échéancier.

Les professionnels doivent présenter leur candidature pour les spécialités suivantes: architecture • mécanique-électricité • structure de bâtiments • Ingénierie des sols et des matériaux

De plus, la firme devra se conformer aux exigences contenues dans le document intitulé «Instructions à respecter pour la présentation d'offres de services», lequel est fourni avec les documents d'appel d'offres, notamment en ce qui concerne les critères d'admissibilité, les exclusions, les limitations, la constitution des firmes et la non-conformité des offres.

Toute firme ayant cinquante (50) employés ou plus depuis au moins six (6) mois précédant la date du présent appel d'offres devra se conformer à la politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration et fournir, avec son offre de services, une attestation d'inscription ou d'application à un programme de francisation ou encore un certificat de francisation conforme. Aucun contrat de services professionnels ne peut être adjugé à une firme qui n'aura pas fourni les attestations et certificats exigés ou dont le nom apparaît sur la liste des firmes non conformes établie par l'Office de la langue française.

Si la firme choisie compte plus de cent (100) employés et que le contrat à adjuger est de 100 000 \$ et plus, la firme devra être détentrice d'une attestation émise par le Conseil du Trésor, à l'effet qu'elle s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Le choix des firmes sera fait d'après les recommandations d'un comité de sélection, selon les critères d'évaluation préétablis.

Ne sont admises à présenter une offre de service que les firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les documents nécessaires à la présentation des candidatures seront disponibles à partir du 26 avril 1999 aux endroits suivants:

au: 1005, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 4N4 Tél.: (418) 646-7999
ou au: 3700, rue Berri, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 4G9 Tél.: (514) 873-4344

Les candidatures devront être remises AVANT 16 H, heure locale du lieu de la remise, le 19 MAI 1999, à la Corporation d'hébergement du Québec à l'attention du secrétaire des comités de sélection, à l'endroit ci-dessous désigné, soit:

au: 1005, CHEMIN SAINTE-FOY, 2^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1S 4N4
ou au: 3700, RUE BERRI, 6^e ÉTAGE
MONTREAL (QUÉBEC) H2L 4G9

La Corporation d'hébergement du Québec n'est tenue d'accepter aucune des candidatures reçues.

Le directeur général de la construction,
Herman Bilgras

Québec

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7912 Travaux de réhabilitation du réseau d'égout, de remplacement de conduite d'aqueduc désuète et de réfection de fondation et de chaussée sur une partie de la rue Lebrun (règlement numéro L-9835-M)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval, au 1, Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11^e heure du mardi 11 mai 1999 seront ouvertes à 12 h (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3, Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 9h15 et 12 h (midi), et ce, moyennant un dépôt de 40 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval
ce 21 avril 1999

Me Chantal Sainte-Marie,
greffière adjointe



Ville de



Assurance générale
1999-2000
Dossier numéro 20110102-00011

Chibougamau
Province de Québec

APPEL D'OFFRES

Toutes les conditions du présent APPEL D'OFFRES sont contenues dans un document, «CAHIER DES CHARGES», lequel est disponible et qui peut être obtenu durant les heures de bureau à l'endroit suivant:

Ville de Chibougamau

Bureau du Greffier
650, 3^e Rue
Chibougamau (Québec)
G8P 1P1

Sont admises à soumissionner:

• Les compagnies d'assurance autorisées à exercer au QUÉBEC.

Les soumissions seront reçues jusqu'à quinze (15h) heures le 20 mai 1999 pour être ouvertes publiquement à la même heure en la salle du Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU en présence des personnes intéressées.

La VILLE DE CHIBOUGAMAU ne s'engage à accepter ni celle qui a obtenu le meilleur pourcentage ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À CHIBOUGAMAU
ce, 16 avril 1999
LUC MONGEAU, assistant-greffier
Ville de Chibougamau

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTREAL, COUR
MUNICIPALE DE SAINT-LEONARD,
NO. 0017-64885 - BREF
D'EXECUTION, LA VILLE DE ST-
LEONARD, Partie demanderesse -vs-
ANTONIO DEBELLIS, Partie
défenderesse. Le 30^{ème} jour de avril
1999 à 10h30, au 209, rue Chagall, Le
Gardeur, district Joliette, seront vendus
par autorité de Justice les biens et effets
de ANTONIO DEBELLIS saisis en cette
cause, consistant en: Un vidéo VHS,
une télévision 20", marque JVC, deux
causesuses, tissu vert, une machine à
eau... Conditions ARGENT COMPTANT
et/ou CHEQUE VISE. Information:
LAURENT SOLARIS huissier du district
de Montréal, Macera & Associés,
HUISSIERS - 514-948-0979 - Fax: 948-
7016, 31, rue St-Jacques ouest, Riez-de-
chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
Numéro: 500-12-24664-995
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
Divorce
Le greffier adjoint présent
JOSE-MILCIADES GRANADA-GIL
Partie demanderesse
c.
JENNY-PAOLA GOMEZ-OCHOA
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à JENNY-PAOLA
GOMEZ-OCHOA, de comparaître au
greffe de cette cour situé au 1^{er} est,
rue Notre-Dame, Montréal, Suite 1.100,
dans les trente (30) jours de la
publication du présent avis dans «LE
DEVOIR».
Une copie de la déclaration en
DIVORCE a été remise au greffe à
l'intention de JENNY-PAOLA
GOMEZ-OCHOA.

Lieu: MONTREAL
Date: 16 avril 1999
MICHEL MARTIN
GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
Numéro: 500-12-24664-997
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
Divorce
Le greffier adjoint présent
GIOVANNA-TERESA BEJAR-
PACHAS
Partie demanderesse
c.
CONSTANTIN TABACARU
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à CONSTANTIN
TABACARU, de comparaître au
greffe de cette cour situé au 1^{er} est,
rue Notre-Dame, Montréal, Suite
1.100, dans les trente (30) jours de la
publication du présent avis dans «LE
DEVOIR».
Une copie de la déclaration en
DIVORCE a été remise au greffe à
l'intention de CONSTANTIN
TABACARU.
Lieu: MONTREAL
Date: 16 avril 1999
MICHEL MARTIN
GREFFIER

AVIS
AVIS À DANIEL COULOMBE,
REPRÉSENTANT DE LA
COMPAGNIE LES
INVESTISSEMENTS KENCO INC.
AVIS est par la présente donné que
Me François Fiset de l'étude
Parenteau, Archambault, Fiset de
Magog, présentera une requête pour

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

cesser d'occuper dans le dossier. Les
investissements Kenco inc. c. Groupe
Associé immeubles André Lussier
inc. et Groupe Associé immeubles
Marc Brien inc. dossier no: C.A. 500-
09-000176-941. La requête sera
présentée le 25 mai 1999, à 10h00,
en la salle 17.07, au palais de justice
de Montréal, 1 rue Notre-Dame E.
VEUILLEZ AGIR EN
CONSEQUENCE.

Demanderesse

-vs-
FERNAND DESBIENS
et
CHANTAL MARTIN

Défendeurs

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Fernand
Desbiens et Chantal Martin, de
comparaître au greffe de cette cour,
au 1, rue Notre-Dame est, à
Montréal, province de Québec, en
salle 1.100 dans les trente jours de la
date de la publication du présent avis
dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration, avis à la
partie défenderesse, liste de pièces
et pièces P1, P2 et P3 a été remise
au greffe à l'intention de Fernand
Desbiens et Chantal Martin.
Lieu: Montréal
Date: 19 avril 1999
MICHEL MARTIN
Officier autorisé

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
Numéro: 500-12-24664-994
COUR SUPÉRIEURE
PRESENT GREFFIER ADJOINT
MARILYN BAUTISTA HERNANDEZ
Partie demanderesse
c.
DANIEL DILONÉ
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à DANIEL
DILONÉ de comparaître au greffe de
cette cour situé au 1^{er} Est, rue Notre-
Dame, Montréal, suite 1.100 dans les
30 jours de la date de la publication
du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce
a été remise au greffe à l'intention de
DANIEL DILONÉ.
Lieu: Montréal
Date: 15 avril 1999
MICHEL MARTIN

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
Numéro: 500-12-24664-993
COUR SUPÉRIEURE
PRESENT LE GREFFIER ADJOINT
MARGARITA GERALDINO
Partie demanderesse
c.
LEONID EVGUENIEVITCH
GRIGORIAN
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LEONID
EVGUENIEVITCH GRIGORIAN de
comparaître au greffe de cette cour
situé au 1^{er} Est, Notre-Dame, Montréal,
salle 1.100 dans les trente (30) jours
de la date de la publication du
présent avis dans le journal LE
DEVOIR.
Une copie de la déclaration en
divorce, de l'avis de dénonciation des
pièces et de la liste des pièces ont
été remises au greffe à l'intention de
LEONID EVGUENIEVITCH
GRIGORIAN.
Lieu: Montréal
Date: 14 avril 1999
MICHEL MARTIN

DEMANDE DE DISSOLUTION
(article 37. Loi sur la publicité légale
des entreprises individuelles, des
sociétés et des personnes morales)
Prenex avis que la
compagnie/corporation 2956-1537,
Québec Inc. ayant son siège social
au 4735 Fortune Ave., Richmond,
B.C. V7E 5J7, demandera à
l'inspecteur général des institutions
financières la permission de se
dissoudre et à cet effet dépose au
registre des entreprises individuelles,
des sociétés et des personnes
morales, la présente déclaration
requise par les dispositions de
l'article 37 de la Loi sur la publicité
légale des entreprises individuelles,
des sociétés et des personnes
morales.

(514) 257-8711
www.dev.org

DEVELOPPEMENT ET PAIX

(514) 257-8711
www.dev.org

DEVELOPPEMENT ET PAIX

(514) 257-8711
www.dev.org

DEVELOPPEMENT ET PAIX

LE DEVOIR

LE MONDE

ÉTATS-UNIS

Fusillade meurtrière au Colorado

Deux adolescents pourraient avoir tué jusqu'à 25 personnes dans un lycée

ASSOCIATED PRESS

Littleton — Trois adolescents masqués et vêtus d'imperméables noirs ont ouvert le feu hier après-midi dans le lycée de Littleton, en banlieue sud-ouest de Denver (Colorado), faisant plusieurs morts et une vingtaine de blessés, selon le dernier bilan provisoire dressé par les autorités.

Le shérif du comté local, John Stone, a laissé entendre que 25 personnes pourraient avoir trouvé la mort dans ce nouveau déchaînement de violence dans un établissement scolaire américain. On ignorait dans l'immédiat si toutes les victimes étaient des lycéens.

John Stone a ajouté que les corps de deux suspects avaient été retrouvés dans la bibliothèque du lycée Colombi-

ne de Littleton. Le troisième auteur présumé des coups de feu a été emmené par la police les menottes aux poignets environ quatre heures et demie après le drame. Ces trois adolescents, qui feraient partie d'un gang connu des autres lycéens, avaient auparavant ouvert le feu sans discernement sur les élèves présents dans la cafétéria et la bibliothèque du lycée. «Il s'agissait d'une mission suicide», a déclaré M. Stone.

Deux heures après le début de la fusillade, un commando de la police est entré dans l'établissement, libérant une vingtaine d'élèves qui se trouvaient dans l'attente de l'intervention des forces de l'ordre. D'autres lycéens sont ensuite sortis en courant lorsqu'un véhicule blindé de la police s'est posté à l'entrée du lycée.

Selon des témoins, les trois jeunes

masqués ont tiré à l'arme automatique dans plusieurs parties de l'établissement. «En entendant les coups de feu, nous nous sommes tous mis à courir», a expliqué Kaley Boyle, une lycéenne. «Ils ont descendu l'escalier et ont soudain commencé à tirer sur les gens», a précisé Janine, une de ses camarades. «Nous n'y avons d'abord pas cru, et puis nous avons vu du sang» a-telle ajouté en état de choc.

Cette lycéenne a ajouté que les assaillants avaient également lancé des grenades. «Moi et mes amis, nous nous sommes précipités vers ma voiture et nous avons vu trois personnes touchées par des balles. Ils continuaient de tirer et quelque chose a explosé...»

À la suite de l'intervention policière, trois jeunes gens portant eux aussi des vêtements noirs ont été interpellés

dans un champ à proximité du lycée Colombine. Il s'agirait d'amis des deux responsables, vraisemblablement en fuite. Un vingtaine de lycéens ont été hospitalisés, dont une jeune fille atteinte de neuf balles à la poitrine. On parlait également de jeunes touchés au thorax, au dos et aux membres supérieurs. La gravité des blessures n'a pas été précisée dans l'immédiat.

Le président Bill Clinton a appelé ses concitoyens à «prier pour les élèves, les parents et les enseignants» frappés par cette épreuve.

Le lycée de Littleton accueille environ 1800 élèves. Cette nouvelle fait suite aux fusillades meurtrières (12 morts) survenues l'année dernière dans des établissements scolaires à Pearl (Mississippi), Jonesboro (Arkansas), West Paducah (Kentucky) et Springfield (Oregon).

ALGÉRIE

Les Kabyles rendent hommage à Lounès Matoub

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tizi Ouzou — Ils étaient des milliers de Kabyles, jeunes pour la plupart, à se presser mardi sur la petite route de montagne qui serpente de Tizi Ouzou au village de Lounès Matoub, chanteur berbère assassiné en juin dernier, symbole de la cause kabyle.

En ce jour anniversaire des émeutes d'avril 1980, marquant la révolte des Kabyles pour obtenir la reconnaissance de leur culture, ils sont venus en masse de toute leur province pour faire ce pèlerinage sur les lieux-mêmes de l'assassinat du chanteur amazighe (berbère), qui fut pendant des années leur porte-parole.

Pendant des heures, les partisans de la cause berbère ont grimpé à pied les huit kilomètres séparant Tizi Ouzou du lieu où Lounès Matoub était assassiné de plusieurs balles le 25 juin 1998, au sommet d'une petite montagne. Là, une plaque simple et discrète indique en berbère: «Matoub Lounès né le 26 janvier 1956 à Taourirt Moussa - 25 juin 1998, tombé en héros l'arme à la main». Deux bougies à la flamme vacillante et des fleurs de toute provenance ont rappelé qu'il s'agissait de l'hommage de toute une région.

Certains, dépourvus de moyen de locomotion, n'ont pas hésité à faire plusieurs dizaines de kilomètres à pied pour venir «saluer la mémoire de Lounès». «On s'est levé à quatre heures du matin. C'est notre manière de revendiquer notre culture et notre identité», a affirmé Idir, à la tête d'un

groupe d'une vingtaine de jeunes venus de la Wilaya (préfecture) voisine de Béjaïa.

Portant des branches de genêt jaune en fleurs, les manifestants ont scandé «pouvoir assassin» et dénoncé «la mascarade électorale» qui a porté jeudi dernier Abdelaziz Bouteflika à la tête du pays.

La Kabylie, traditionnellement rétive et frondeuse à l'égard du pouvoir central, n'a connu qu'une très faible participation, environ 6 % des inscrits, lors de l'élection présidentielle, selon les résultats officiels.

Aucun des participants interrogé par l'AFP sur l'identité des assassins de Lounès Matoub n'a confirmé la thèse, avancée par les autorités, que le Groupe islamique armé (GIA) était à l'origine de sa mort.

«Ce ne peut être que le pouvoir. Ni Zéroual [le président sortant], ni Ouyahia [le chef du gouvernement en juin 1998] n'ont exprimé le moindre regret quand Matoub a été tué», a affirmé un militant. «Pour nous il n'y a que le pouvoir qui a pu assassiner Lounès», a-t-il ajouté d'un ton qui ne laisse aucun doute sur la fermeté de sa conviction.

Les slogans peints sur les murs de quelques abris le long de cette route sont explicites: «Régime terroriste», «FIS, [Front islamique du Salut, disons] bras armé du pouvoir». Dans l'autre grande ville de Kabylie, Béjaïa, quelque 10 000 personnes sont descendues dans la rue pour manifester en faveur de l'identité berbère.



«Tombé en héros»

Crise du Kosovo

La confusion des genres

Cette semaine, l'opération «Abri allié» verra 8000 soldats de l'OTAN coiffer la casquette «humanitaire»

La Mission de vérification au Kosovo, organisme de l'OSCE replié en Macédoine depuis le début des raids de l'OTAN, a rendu public hier son premier rapport basé sur les témoignages de 250 réfugiés qui dressent un bilan accablant pour les militaires et les milices serbes: ils font état de viols collectifs, de torture, d'assassinats et de mutilations. Sur le terrain diplomatique comme militaire, la guerre risque de s'étendre sur de nouveaux fronts. La crise humanitaire n'est pas sans causer des maux de tête aux responsables des agences spécialisées.

BÉATRICE BANTMAN
ET PIERRE HAZAN
LIBÉRATION

Des camps de réfugiés gérés par des militaires, des ONG débordées qui somment le HCR de jouer son rôle, des aides humanitaires détournées par la mafia albanaise et les belligérants déployant des forces «humanitaires» en Albanie. La confusion des rôles traditionnels, entre humanitaires et militaires, commencée à la frontière macédonienne avec la gestion par l'armée des camps de réfugiés, continue. Cette semaine, l'opération «Abri allié» verra 8000 soldats de l'OTAN coiffer la casquette «humanitaire».

Confusion choquante, disent les uns, gênée de voir les parties prenantes de ce conflit tenir, en même temps, les camps de réfugiés chassés par leurs frappes et se charger, en quelque sorte du «service après-vente» de leurs attaques. Mais cette confusion renvoie aussi aux conditions sur place: des petits pays très pauvres confrontés à des flux sans fin de réfugiés, des avions de secours qui peinent à atterrir et une guerre dont la mesure n'a été prise que tardivement. Dans ce contexte, les humanitaires reconnaissent que la logistique militaire s'avère de très loin supérieure à celle des ONG ou du HCR. A condition que les soldats s'en tiennent à cette stricte aide logistique.

«Critiquer l'OTAN? On aurait l'air de cracher dans la soupe. Face à des déportations de cette ampleur, personne n'est capable de monter des camps et de dresser des tentes aussi vite», admet Philippe Biberson, président de Médecins sans frontières. Ce qui ne l'empêche pas de dénoncer un abus «paroxystique» du terme «humanitaire» dans cette guerre qui ne dit pas son nom. «Au début, l'OTAN a même parlé de «frappes humanitaires» pour ménager

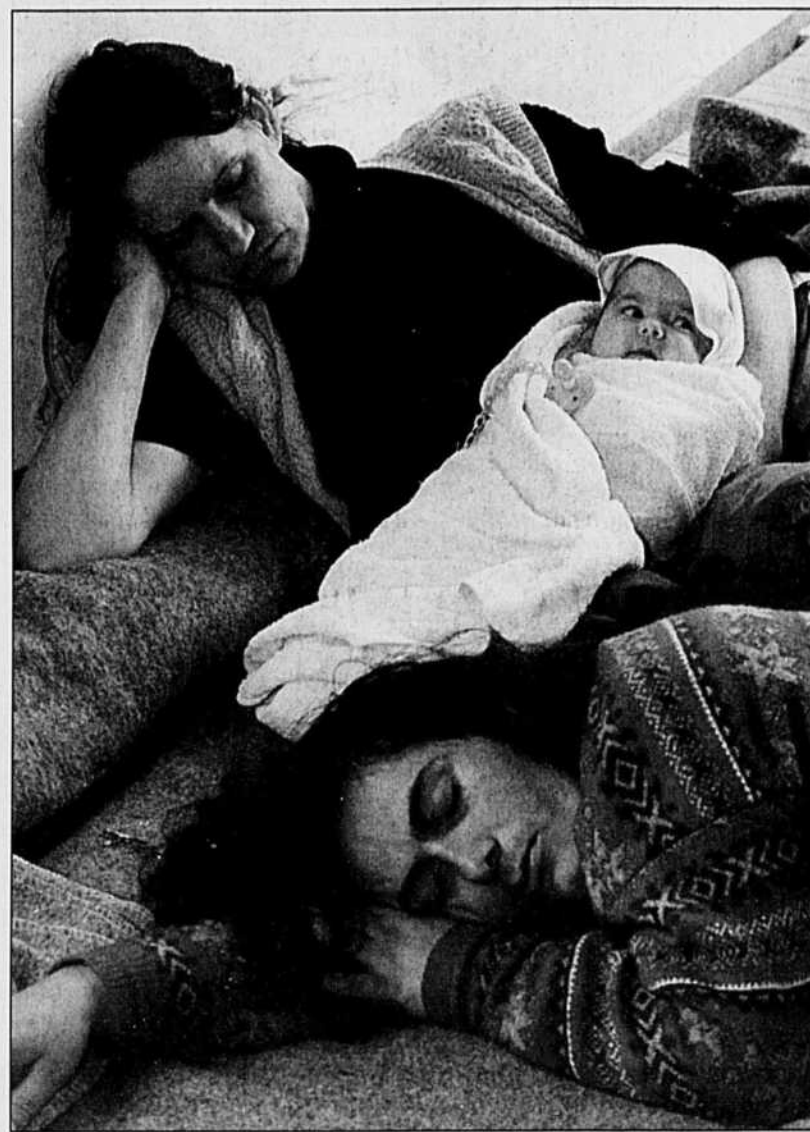
l'opinion publique. Comme si l'opinion n'était pas assez mature pour comprendre qu'il s'agissait d'imposer des règles pour mettre le fuscil hors la loi.»

La suite des événements n'a fait qu'accroître cette confusion. À Blace, à la frontière entre Macédoine et Kosovo, le retard au démarrage du HCR et le cafoillage initial des humanitaires, mal coordonnés et peu au fait d'un terrain complexe, conduisent les militaires à monter deux énormes camps, de 10 000 à 20 000 personnes. «Ils nous ont sauvé la mise mais l'humanitaire n'est pas qu'une logistique», tempère Philippe Biberson qui dénonce la violence avec laquelle les militaires ont vidé Blace: «Les familles ont été séparées, envoyées en Turquie et dans tous les sens.»

L'OTAN a profité d'un vide pour organiser les camps, mais aussi la désinformation. Impossible d'enregistrer les réfugiés et de connaître les séquences exactes des frappes. La désinformation s'étend aussi au HCR, dont les principaux bailleurs de fonds sont les belligérants. L'OTAN rechigne à lui faire part des informations capitales qu'elle détient. «Ils sont capables de nous faire voir où sont les tombes fraîches, mais ne voient pas les colonnes de déplacés», fulmine un humanitaire.

La confusion a continué en Albanie où, selon les ONG, les armées nationales, plus que l'OTAN elle-même, montent des camps, à des fins plus formellement désintéressées. «Chaque pays veut son petit camp», dit Philippe Biberson, qui juge totalement inefficaces les parachutages de vivres sur l'Albanie, faits «pour le journal télévisé». «Le déploiement des forces gouvernementales humanitaires est avant tout une question de visibilité, une stratégie de positionnement médiatique. Plus identifiées que les ONG», confirme Rony Braumann, ancien président de MSF.

Le fourvoiement des aides humanitaires dans un pays infesté par la mafia ajoute encore au mélange des genres.



RADU SIGHETI REUTERS

Selon un relevé de Médecins du Monde, 41% des réfugiés hébergés dans les camps de Rozaje, au Monténégro, sont âgés de moins de 15 ans, 20 % de moins de cinq ans.

Officiellement mise sur pied pour assurer la sécurité de l'arrivée des aides, de leur transport et de leur distribution, l'opération «Abri allié» laisse les humanitaires plus que sceptiques. Jacky Mamou, président de Médecins du Monde juge «malsaines» ces forces militaires reconverties dans l'humanitaire. Un mélange des rôles sans précédent car les militaires, qui avaient considérablement aidé les humanitaires au Rwanda, sont, cette fois, des acteurs du conflit, non mandatés par l'ONU. Sans compter qu'en Albanie,

explique Jacky Mamou, le bataillon humanitaire arrive «après la bataille». Le président de Médecins du Monde s'inquiète surtout de l'organisation pratique de l'opération de l'OTAN: «Y aura-t-il un coordonnateur de l'OTAN, se mettront-ils à la disposition du HCR, qui a la mission de protéger les réfugiés? Voilà le vrai problème». Mais sur ce terrain, le partage clair des tâches que les humanitaires souhaitent semble relever de l'utopie.

Surtout lorsque la volonté gouvernementale n'y est pas.

Tension à la frontière croate

REUTERS

Zagreb — Le conflit du Kosovo a pris une nouvelle dimension hier avec un regain soudain de la tension entre la Croatie et la Yougoslavie.

L'agence de presse croate Hina a annoncé que des soldats serbes avaient pénétré dans la zone démilitarisée située à la frontière du Monténégro et de la Croatie, et objet d'un litige entre les deux pays. Les autorités de Zagreb ont exigé de la Yougoslavie qu'elle retire immédiatement ses troupes.

L'ambassadeur de Croatie aux Nations unies, Ivan Simonovic, a officiellement protesté auprès du Conseil de sécurité de l'ONU après la prise de contrôle par les forces serbes, sans l'accord de Podgorica, du seul poste-frontière entre les deux pays, situé à Dobeli Brijeg.

Ce poste se trouve dans la zone démilitarisée de la péninsule de Prevlaka, une région dans sa majeure partie sous contrôle croate, mais qui constitue aussi le seul accès maritime au port en eaux profondes de la marine du Monténégro.

L'OTAN cherche à priver Belgrade de pétrole

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — L'OTAN et l'Union Européenne s'efforcent désormais de parvenir à un accord pour priver Belgrade de pétrole, produit stratégique pour une armée en campagne, après un mois de bombardements aériens qui ont échoué à provoquer l'effondrement militaire de la Yougoslavie. Mais Moscou s'oppose à un blocus sur le pétrole et Athènes et Rome sont réticentes.

Depuis le début de la guerre contre la Yougoslavie, l'OTAN a systématiquement visé les raffineries yougoslaves, les réservoirs de carburant et les ponts sur le Danube pour tenter de paralyser les forces militaires serbes.

Selon le Pentagone, les capacités de raffinage pétrolier en Yougoslavie ont été détruites à 100 % par les raids de l'OTAN, mais le pays conserve des réserves considérables, et ses voies de ravitaillement ne sont pas totalement coupées. Selon Leo Drollas, expert du Centre for Global Energy Studies (CGES) à Londres, la Serbie a produit, en 1998, 24 000 barils de pétrole par jour. La consommation quotidienne pour l'ensemble du pays, en temps de paix, était évaluée à 50 000 barils/jour.

La Yougoslavie n'étant pas actuellement soumise à un embargo pétrolier de l'ONU, tout le pétrole qui peut lui parvenir, est légalement acheminé au regard de la loi internationale. La Hongrie a annoncé avoir fermé l'oléoduc qui traverse son territoire en direction de la raffinerie, aujourd'hui détruite, de Novi Sad (au nord de Belgrade), mais le pétrole continue essentiellement à arriver par le port monténégrin de Bar, sur l'Adriatique.

Pressions américaines

Les États-Unis ont entrepris de convaincre leurs alliés européens qu'il est nécessaire de mettre en place un blocus — bien que ce mot ne soit pas employé à Washington — pétrolier de la Yougoslavie. Pour cela, Washington estime qu'il n'est pas nécessaire d'une autorisation des Nations unies.

Tout en affirmant vouloir également priver de carburant la machine de guerre serbe, la France estime qu'un blocus pétrolier ne peut être décrété sans une «base juridique solide» qui «n'existe pas», a déclaré le ministre français des Affaires étrangères, Hubert Védrine, au quotidien parisien *Le Figaro*.

Pour la France, la solution pourrait

être apportée par une décision de l'Union européenne visant à restreindre ses livraisons d'hydrocarbures à destination de la Yougoslavie et inviterait les pays associés à l'UE — particulièrement les pays riverains de la RFY: Hongrie, Roumanie, Bulgarie — à se joindre à cette mesure.

Tout recours aux Nations unies pour décréter un blocus pétrolier est exclu, la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, s'étant déclaré opposé à une telle mesure. «Il faut faire porter les efforts non pas sur la recherche de mesures répressives mais sur celle d'une solution politique», a expliqué le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov.

Au sein de l'UE, la résistance vient essentiellement de la Grèce qui est par principe opposée à un embargo pétrolier, et de l'Italie qui estime qu'un embargo pétrolier contre la Yougoslavie devait être utilisé seulement en dernier ressort, comme l'alternative aux frappes aériennes. Les treize autres pays de l'UE, favorables à un embargo, estiment au contraire qu'il viendrait en appui des opérations militaires de l'OTAN contre la Yougoslavie.

Nouveau massacre au Timor

Lisbonne (AFP) — Trente personnes ont été tuées hier soir dans la banlieue de Dili, capitale du Timor oriental, par des milices pro-indonésiennes, selon un communiqué de l'Union démocratique de Timor-Est (UDT) cité par l'agence portugaise Lusa.

Selon le communiqué de ce mouvement qui, avec le Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor-Est (FRETILIN) intègre le Conseil national de la résistance timoraise, le massacre a eu lieu dans la localité de

Hera. Les milices armées venues de Dili ont attaqué les maisons qui n'avaient pas hissé le drapeau indonésien et son reparties aussitôt, selon la même source.

L'UDT fait état également de la mort en fin de journée de trois personnes dans le quartier de Becora.

Une attaque des miliciens pro-indonésiens déclenchée samedi contre des militants indépendantistes avait fait au moins 20 morts, selon des organisations de défense des droits de l'homme locales.

Collection Éveil

LA PSYCHOMOTRICITÉ

Pauline SAMSON

Le jeu au préscolaire

L'action, le jeu, le succès.

128 pages 14,50 \$

Les Éditions GUERIN (0141) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

É D I T O R I A L

Instabilité indienne

Et tombe encore un gouvernement indien. Pour la quatrième fois en trois ans. La démocratie la plus peuplée du monde souffre d'instabilité politique chronique, sans espoir de guérison rapide. Que la discrète Sonia Gandhi accepte ou non de monter au front.

Difficile à lire, l'avenir politique de l'Inde. Un éminent leader du vieux parti du Congrès l'a bien résumé ici, suivant la chute samedi dernier du gouvernement de coalition, conseillant à ceux qui s'interrogeaient sur l'avenir immédiat de l'Inde d'«aller consulter leur astrologue local». La démission du gouvernement emmené par les (ultra)nationalistes du BJP après avoir été mis en minorité par un petit parti de l'État du Tamil Nadu était pourtant attendue depuis plusieurs semaines, sinon plusieurs mois. Il coulait de source que la coalition d'une vingtaine de partis qui soutenait le premier ministre Atal Behari Vajpayee était trop hétéroclite pour survivre jusqu'aux prochaines élections prévues pour 2003.

N'en reste pas moins que son effondrement hâtif, survenu à peine plus d'un an après les élections générales de mars dernier, est le symptôme d'une maladie grave qui gangrène le sous-continent depuis que le Congrès, qui a presque toujours gardé le pouvoir depuis l'indépendance, a amorcé sa décroissance, il y a environ dix ans. Cette décroissance a facilité, d'abord, la montée du BJP, ce «Parti du peuple indien» issu, paradoxalement, des hautes castes. Mais elle a aussi ouvert la voie à l'apparition d'une multitude de petits partis régionaux qui, fractionnant l'électorat, ont fait entrer de force l'Inde dans l'ère des gouvernements de coalition.

Avec le résultat que le fonctionnement de la démocratie indienne se voit de plus en plus tenu en otage par ces partis régionaux. Le défi pour la classe politique indienne, par ailleurs grevée par la corruption et le népotisme, est majeur: il demande que soient rassemblées des coalitions disparates qui ne perdent pas de vue, pour autant, l'intérêt national. La quadrature du cercle? Le score pour le moment est de zéro en quatre. Et rien n'indique que les politiciens, que l'urgence de la situation devrait interpeller, auront sous peu appris à s'adapter.

Les zones de danger sont pourtant nombreuses: pour l'Inde comme entité nationale, dont l'unité testée historiquement par ses différences culturelles et religieuses doit maintenant subir l'épreuve additionnelle des régionalismes politiques et partisans; pour son économie encore enferrée dans ses vieux travers «nehruviens», dont le nécessaire dépolluissage est freiné par cet état incessant de paralysie politique; pour ses relations avec ses voisins, réchauffées par une certaine détente face au Pakistan; et pour la sécurité nucléaire régionale, enfin, car la chute du gouvernement Vajpayee compromet les chances que l'Inde, qui a procédé en mai dernier à cinq tests nucléaires dans le désert du Rajasthan, entérine rapidement le Traité d'interdiction des essais nucléaires.

L'Inde emprunte à l'Italie ses accents d'instabilité politique. Ce qui convient aux circonstances, ont noté des journalistes indiens, compte tenu que la leader du Congrès, Sonia Gandhi, veuve d'origine italienne du premier ministre assassiné Rajiv Gandhi, risque d'être invitée à former le prochain gouvernement. Il n'est pas certain qu'elle acceptera, la vie publique lui répugne. En outre, la tâche qui l'attendrait serait extrêmement difficile puisqu'il lui faudrait théoriquement, pour former son gouvernement, obtenir l'appui de 26 partis. Y compris, probablement, de celui-là même qui a précipité la chute du gouvernement Vajpayee. Cela aussi répugne à Mme Gandhi qui aurait l'impression «d'aller au lit avec un anaconda». En tout état de cause, même dans l'éventualité où serait formée une nouvelle coalition sur la base de la donne actuelle, cela n'offrirait pas, sur le fond, de clé durable à l'état de verrouillage de la scène politique indienne. Tout au plus y aurait-il lueur de rémission. Aussi, la sortie de crise semble nécessairement passer par la tenue de nouvelles élections générales, à plus ou moins brève échéance. Dans l'espoir qu'en émergent les ingrédients d'une coalition gouvernementale moins bancal.

Le jardin de Pierre Bourque

Le maire Pierre Bourque avait promis au moment de son élection en 1994 de faire de Montréal un jardin. Nous avions tous conclu, probablement trop rapidement, que la protection de l'environnement serait sa priorité. Certains craignaient même qu'il en fasse trop.

Le nouveau maire écologiste s'est rondement mis à l'œuvre. Il créa d'abord les éco-quartiers, obtint des cols bleus qu'ils nettoient les rues du centre-ville le week-end et créa même une brigade anti-graffitis. Puis, il multiplia les bacs à fleurs qui sentent bon et plaisent à l'œil du touriste.

Mais depuis ce temps, quelque chose a changé puisque dans son jardin, M. Bourque semble vouloir le moins d'arbres possible. Comme sous Jean Drapeau, peut-on croire à la lumière du saccage des arbres de la Maison des Dominicains, on peut en couper autant qu'on veut. La chose importe peu au maire, du moins lorsqu'il s'agit d'arbres situés sur une propriété privée.

Il était pour le moins renversant, en effet, de l'entendre reconnaître lundi son ignorance de ce règlement municipal qui exige d'obtenir un permis avant de couper un arbre sur une propriété privée. De la part d'un homme qui est maire depuis 53 mois et qui, au surplus, a passé toute sa vie au sein de l'administration montréalaise comme fonctionnaire botaniste, cela est révélateur de l'importance réelle accordée par Montréal à la protection du patrimoine arboricole privé. Il ne faut pas s'étonner dès lors que ce règlement soit ignoré de tous, des fonctionnaires chargés de l'appliquer comme des citoyens et des promoteurs immobiliers qui peuvent agir comme bon leur semble, d'autant plus allégrement que le règlement en question n'a aucune dent.

Pierre Bourque n'est tout de même pas devenu, espérons-le, à ce point insensible à l'environnement qu'il ne réagira pas devant l'absurdité de la situation. Il faut revoir ce règlement, lui donner des dents et voir à ce qu'il soit mis en application. Si le maire a besoin d'inspiration, il pourrait demander conseil à sa petite voisine, Outremont, qui fait de la protection de son patrimoine arboricole une priorité. Le règlement sur la coupe des arbres prévoit une amende minimale de 300 \$ pour chaque arbre abattu ou endommagé. Et encore, le juge peut fixer l'amende en fonction de la valeur de l'arbre que des évaluateurs établiront en vertu des critères établis par la Société internationale d'arboriculture. S'il avait commis son forfait à Outremont, le promoteur Gescor aurait payé une amende, non pas de 600 \$ comme il lui en coûtera, mais de quelques dizaines de milliers de dollars!

Les Montréalais ont montré ces dernières semaines qu'ils tiennent à leur patrimoine, les arbres y compris. Aussitôt à tournée des régions terminée, M. Bourque devrait prendre le temps de retourner dans les quartiers en discuter un peu avec ses concitoyens, à moins, les élections étant chose du passé, qu'il n'estime maintenant cela de peu d'intérêt.

bdescoteaux@ledevoir.ca



Guy Taillefer

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Ambiguïté ou confusion

Il faudrait s'entendre sur la définition des mots. Depuis quelques semaines, les journaux québécois sont remplis de textes sur la religion. La grande majorité des Québécois ne savent plus où donner de la tête devant autant d'ambiguïtés concernant le sens du vocabulaire employé.

Par exemple, on voit les évêques se servir du mot «christianisme» pour désigner le «catholicisme», et vice-versa. Un autre exemple: on emploie «écoles laïques» au lieu d'«écoles neutres». Un troisième exemple: on se sert du mot «Église» pour désigner le «clergé», etc.

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans l'ombre qui profite de ces ambiguïtés (récupération) pour se faire une nouvelle crédibilité?

À qui peut bien servir cette confusion au niveau du langage?

Ces deux questions ne sont peut-être pas très subtiles mais elles ont (le don) la qualité de contenir déjà un début de réponse.

Claude Moine
Théologien
Trois-Rivières, 15 avril 1999

La sécurité du sang

À la suite de sa lettre parue le 1^{er} mars dernier, je veux remercier Michel Giguère de l'intérêt qu'il porte envers Héma-Québec et de son désir de donner du sang. Je le remercie surtout pour son honnêteté.

La mission d'Héma-Québec est de mettre tout en œuvre pour assurer à la population du Québec un approvisionnement sécuritaire en composants sanguins. Le questionnaire et l'entrevue sont les premières étapes d'un processus de sécurité qui vise à protéger au maximum les receveurs de produits sanguins, c'est-à-dire les patients qui ont besoin d'une transfusion. Car c'est d'abord de cela qu'il s'agit ici: la santé des patients. Les analyses viro-

logiques constituent la seconde étape de ce même processus.

Nous sommes conscients qu'il se trouve de très bons donneurs qui se voient refusés à cause de nos critères de sélection. Mais quand il s'agit de la sécurité d'un produit injectable comme le sang, nous ne devons prendre aucun risque. Et c'est ce que nous faisons par notre questionnaire, par la vérification des réponses à celui-ci, par l'infirmerie et par nos analyses.

De plus, afin d'obtenir et de maintenir sa licence d'exploitation, Héma-Québec se doit de respecter les directives et les normes édictées par le Bureau des produits biologiques et radiopharmaceutiques (BPBR) du Programme des produits thérapeutiques de Santé Canada. Le BPBR, tout comme la FDA (Food and Drug Administration) des États-Unis, ont dû franchir et établir des normes.

Certaines personnes sont plus à risque et, selon les statistiques, être un homme ayant eu des relations sexuelles avec un autre homme, depuis 1977, fait partie de ce groupe. Si on regarde la dernière étude sur le VIH et le sida faite par Santé Canada et publiée en novembre dernier, les hommes ayant eu des relations de ce type comptent encore pour 74 % des tests positifs pour le VIH depuis 1985 et pour 80,4 % du nombre total de cas de sida déclarés (*Le VIH et le sida au Canada*, rapport de surveillance en date du 30 juin 1998, novembre 1998).

Héma-Québec applique les normes nationales et nord-américaines, et veille à fournir à la population des composants sanguins sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des hôpitaux.

S'il y a une leçon à tirer du passé, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait de laxisme dans le système de sécurité du sang. La commission Krever a clairement établi que la «sécurité du système d'approvisionnement en sang est primordiale» et qu'en conséquence «le principe de la sécurité doit primer sur les autres principes et politiques» (Commission d'enquête sur

l'approvisionnement en sang au Canada, rapport final, volume 3, juge Horace Krever, Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, 1997). Nous adhérons entièrement à ce principe.

Francine Décaray
Directeur général d'Héma-Québec
Montréal, 16 mars 1999

Les amis des Serbes?

Depuis le début des frappes aériennes de l'OTAN, M. Clinton, Mme Albright, M. Blair, M. Chirac, M. Chrétien et M. Solana disent qu'ils ne mènent pas la guerre contre le peuple serbe, qu'ils sont les amis du peuple serbe.

Grâce aux images, on voit les ponts, les routes, les chemins de fer, les raffineries, les usines, les écoles, les monuments, les monastères, tous détruits. Dans les hôpitaux, il y a des dizaines de blessés, de plus en plus de morts.

Et tout cela, à une époque où personne ne mène la guerre contre le peuple serbe!

Imaginez ce qui pourrait arriver au pauvre peuple serbe s'il n'avait pas d'amis aussi puissants comme ceux mentionnés plus haut!

Goran Benic
Sherbrooke, avril 1999

Le courrier des lecteurs

Nous publions dans cette section de la page éditoriale une sélection de lettres des lecteurs. Les lettres sont envoyées à l'adresse suivante: Courrier des lecteurs, *Le Devoir*, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal H3A 3M9, ou encore, si par courriel, à: lettres@ledevoir.ca. Toutes les lettres doivent être signées et comporter l'adresse et le numéro de téléphone où le signataire peut être joint. Elles doivent éviter les attaques personnelles. Nous retonons en priorité les lettres courtes et dactylographiées.

LIBRE OPINION

La Ferme sous les noyers: un site historique d'importance nationale

FRANCE GAGNON PRATTE
Présidente du Conseil des monuments
et sites du Québec

DENISE CARON
Vice-présidente de l'Association des amis
et propriétaires de maisons anciennes du Québec

La couverture médiatique entourant le projet de construction de maisons unifamiliales et de condos de luxe sur le site de la Ferme sous les noyers montre bien à quel point les Montréalais s'inquiètent du sort réservé à leur montagne. À travers l'histoire, le mont Royal a toujours été un lieu emblématique pour eux. Maisonneuve y planta une croix en 1643, un parc y fut créé en 1876 à la suite de pressions des citoyens et, en 1987, il fut érigé en site du patrimoine.

Ce site englobe la Ferme sous les noyers. Le mont Royal a connu plusieurs étapes de développement très souvent liées à celles de grandes institutions montréalaises: les universités de Montréal et McGill, les cimetières et l'oratoire Saint-Joseph, pour n'en citer que quelques-unes, s'y sont installés depuis très longtemps, ajoutant ainsi à la valeur symbolique et identitaire du mont Royal. Parce que la montagne a toujours été convoitée par les développeurs de toutes sortes, les Montréalais ont entrepris une longue tradition de protection à son égard en cherchant à la rendre le plus accessible possible à tous les citoyens.

Toutefois, le litige entourant la Ferme sous les noyers interpelle l'ensemble des Québécois. Cette

propriété des sulpiciens était autrefois intégrée au grand Domaine du Fort de la montagne. On ne dira jamais assez combien les messieurs de Saint-Sulpice ont été importants dans l'histoire de Montréal et du Québec. Au début de la colonisation, l'île de Montréal était la seigneurie-frontière de la Nouvelle-France, se caractérisant par son dynamisme économique, son esprit d'aventure et ses activités commerciales intenses. C'est à titre de seigneurs de l'île que les sulpiciens ont investi le site du Fort de la montagne pour y installer un de leurs domaines seigneuriaux dès le XVII^e siècle, l'aménageant au fil des siècles.

C'est sous leur direction qu'on a modelé ce terrain à la manière des propriétés monastiques du Moyen Âge, travaillant la montagne en terrasses, créant des espaces de culture, de recueillement, de villégiature, de récréation et de contemplation esthétique.

La Ferme sous les noyers faisait partie de cet ensemble. C'est ainsi que les messieurs ont établi la première institution montréalaise à flanc de montagne, donnant le ton pour les siècles à venir. Bien que l'avenue Atwater ait divisé le site, la relation historique entre les bâtiments et les espaces aménagés a été préservée et est toujours visible dans ce secteur qui inclut, en continuité, le collège Marianopolis, autrefois le séminaire de philosophie.

En le classant site historique en 1982, le gouvernement du Québec a jugé le site du Domaine du Fort de la montagne d'intérêt national. Malheureusement, il n'a pas cru bon, à l'époque, d'y adjoindre la partie actuellement convoitée par le

Groupe Lépine qui veut la privatiser à des fins résidentielles. Ce projet propose le démantèlement d'une partie du site du Domaine des messieurs de Saint-Sulpice en détruisant le lien du bâtiment avec son paysage aménagé, le réduisant à des façades de pierre, abritant des condos et des résidences privées.

En raison de son histoire et de son lien avec le Domaine des sulpiciens, le site de la Ferme sous les noyers et de l'ancien collège de philosophie doit être considéré comme un bien culturel national. Par ailleurs, afin que le paysage associé à la Ferme sous les noyers ainsi que son bâtiment soient protégés, il nous apparaît clair que ce dossier patrimonial est trop important pour le laisser à la merci des décisions des seuls élus municipaux qui semblent n'en faire qu'un simple exercice comptable.

En effet, en donnant le feu vert à ce projet résidentiel, et ce, malgré les nombreuses protestations de ses citoyens, la Ville de Montréal fait fi de ses engagements en matière de conservation du patrimoine, pris en 1987 au moment de la constitution du site du patrimoine du mont Royal.

Au nom de la conservation de ce précieux héritage et de sa transmission aux générations futures, le ministère de la Culture et des Communications se doit de prendre la relève là où la Ville a failli. Nos deux organismes, appuyant la démarche d'Héritage Montréal, réitérent donc leur demande à la ministre de la Culture et des Communications et à la Commission des biens culturels d'inclure ces deux propriétés dans le titre historique du Domaine du Fort de la montagne.

IDÉES

Baisse de la recherche dans les cégeps

Dégager une voie d'avenir pour le Québec

Depuis 1996, le gouvernement n'accorde plus les conditions nécessaires pour que la recherche puisse suivre son cours normal dans les collèges

PATRICK MERRIEN
Président de l'Association québécoise de pédagogie collégiale

L'un des fleurons du réseau collégial est grandement menacé dans son existence même. En effet, la recherche dans les collèges est en chute libre. Bien sûr, les collèges d'enseignement général et professionnel sont d'abord mandatés par le ministère de l'Éducation pour mettre en œuvre des programmes de formation et c'est là leur mission principale. Cependant, depuis leur création, les cégeps ont mené bien d'autres activités pour leur communauté environnante, leur clientèle et le Québec tout entier.

La recherche sous toutes ses formes est une activité importante dans les collèges et elle a été rendue officielle, entre autres, par la Loi des collèges, qui lui reconnaît sa légitimité et sa complémentarité par rapport à la mission même des collèges. C'est pour répondre à des besoins bien réels d'ailleurs que plusieurs programmes de recherche spécifiques au réseau collégial, notamment en ce qui concerne la pédagogie, ont été créés il y a un certain nombre d'années et qu'un réseau de 23 centres collégiaux de transfert technologique a été développé.

Depuis une génération, les activités de recherche au collégial ont rapidement couvert de vastes champs de savoir et les chercheurs se sont multipliés pour le plus grand bien des institutions, de leurs partenaires et des régions. Près de 5000 enseignants du réseau collégial sont titulaires d'une

maîtrise ou un doctorat. Cependant, depuis 1996, on a constaté une baisse dramatique de la recherche au collégial. Non pas parce que les objets de recherche n'existent plus ou encore parce qu'il y a désaffection de la part des chercheurs mais parce que, dans les faits, le gouvernement du Québec n'accorde plus les conditions nécessaires pour que la recherche dans le réseau collégial puisse suivre son cours normal.

Les statistiques sur le nombre de départs parmi les enseignants affectés à des projets de recherche (en équivalences à temps complet, ou ETC) parlent d'elles-mêmes. Par exemple, dans le cadre du programme PAREA (enseignement et apprentissage), en 1996-97, il n'y a eu que 9,4 ETC investies tandis qu'en 1994-95, il y en avait eu 28,7. De même, dans le cadre du programme PART (technologie), en 1996-97, il n'y a eu que 7,1 ETC investies tandis qu'en 1994-95, il y en avait eu 28,2. Si on ajoute la recherche fondamentale ou disciplinaire et les infrastructures de recherche, il s'agit alors d'un budget global de près de sept millions de dollars qui a fondu comme beurre au soleil et qui est tombé, dans le temps de la dire, à moins de 30 % de ce qu'il était dans les meilleures années.

Il est donc urgent d'assurer à nouveau un financement adéquat pour la recherche au collégial. Il ne s'agit pas de financer quelques savants Cosinus qui négligeraient leurs élèves. Il s'agit de maintenir, voire de développer un modèle original de recherche qui a porté fruits et dont le Québec a besoin pour croître dans le monde actuel. Nous pourrions alors la considérer comme une «recherche de proximité». En effet, la recherche universitaire a sa mission, ses règles et ses standards, mais la recherche au collégial, qui peut s'y associer et la compléter, doit répondre, entre autres, à des

interrogations et des besoins qui sont propres à ses programmes de formation et qui découlent de ses caractéristiques originales.

En pratique, cette recherche est liée à des réflexions, des problématiques ou des solutions issues du milieu collégial et, à chaque fois, c'est l'entourage des collèges, à savoir les élèves, la région ou le Québec, qui en récoltent les retombées. Pour un investissement qu'on peut estimer à huit millions de dollars, le Québec pourrait continuer à obtenir des résultats remarquables de cette recherche de proximité qui permettraient de répondre avec souplesse aux besoins du marché du travail, de développer une pédagogie appropriée et efficace pour mieux dynamiser l'enseignement et l'apprentissage tout en favorisant la collaboration avec les équipes de recherche universitaires.

Dans le Québec contemporain, soutenir et développer largement le goût de la recherche et des sciences chez nos jeunes, n'est-ce pas une nécessité? Nous avions déjà en main des outils remarquables; pourquoi ne pas les remettre en place en rétablissant l'effort de recherche dans les collèges? En 1993, Nuala Beck, une économiste de Toronto qui conseille plusieurs gestionnaires de portefeuilles, affirmait que «le Québec est un terrain fertile pour la nouvelle économie. Cela s'explique d'abord par les efforts investis par le gouvernement au milieu des années soixante en éducation. Les écoliers de l'Ontario et des autres provinces qui ne vont pas à l'université terminent leurs études à la fin du secondaire alors que les cégeps forment des milliers de travailleurs mieux instruits».

Or il faut savoir que depuis trois ans, les cégeps forment ces travailleurs «mieux instruits» pour la nouvelle économie avec une main attachée dans le dos en ce qui concerne l'effort de recherche puisque,



ARCHIVES LE DEVOIR

Soutenir et développer largement le goût de la recherche et des sciences chez nos jeunes, n'est-ce pas une nécessité? Nous avions déjà en main des outils remarquables; pourquoi ne pas les remettre en place en rétablissant l'effort de recherche dans les collèges?

dans les autres provinces, les enseignants des collèges communautaires bénéficient de dégrèvements et de ressources reliées à la recherche universitaire. Il y a donc là,

en gestation, un nouveau problème d'équité entre les provinces du Canada et le Québec, celui de l'accès à la recherche pour le réseau collégial québécois.

Réplique à Cholestaction

Le mythe du cholestérol

En 1992, on savait déjà que les recommandations nutritionnelles encore proposées ici étaient non seulement inutiles et mal venues mais risquaient de mettre en péril la santé publique

DANIEL PINARD
Animateur de l'émission
Ciel mon Pinard

Deuxième d'une série de trois textes

Je retrouve dans mon dossier «cholestérol» un article du *Devoir* en date du jeudi 20 février 1992, sous un titre choc: «Vaste offensive de la Fondation des maladies du cœur du Québec contre la désinformation publicitaire».

Sous la plume d'Isabelle Paré, cette fondation rappelait d'entrée de jeu d'abord que les maladies cardiovasculaires constituaient la première cause de mortalité au Québec, emportant bon an mal an quelque 19 000 Québécois. Pas de quoi convoquer une conférence de presse puisqu'il faut bien, après tout, qu'on meure de quelque chose. Le taux de mortalité par maladies coronariennes avait-il augmenté? Eh! bien, non. Ce qui inquiétait la fondation, c'était une hécatombe à venir, une véritable catastrophe appréhendée. Armée d'une étude de Santé Québec datant du printemps précédent, le D^r Véronique Déry s'inquiétait en effet de constater que le taux de cholestérol des Québécois avait atteint un niveau franchement «inacceptable» puisque «plus de la moitié des Québécois affichent un taux de cholestérol qui dépasse le seuil critique au-delà duquel le risque de maladie cardiaque est doublé». Une véritable hécatombe en perspective qu'il fallait à tout prix éviter.

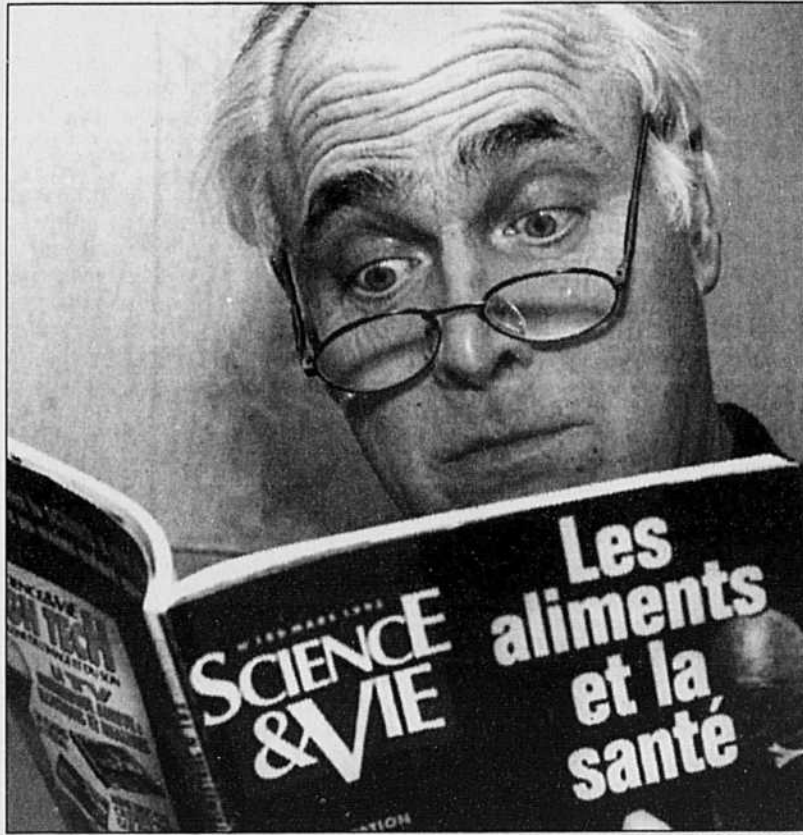
Aussi allait-on «amorcer auprès des industries de l'alimentation des discussions pour les amener à proposer aux consommateurs des produits plus sains». On promettait en même temps de répondre du tac au tac à la désinformation publicitaire de ceux qui proposent des produits sans cholestérol en omettant de mentionner qu'ils fégorgent de gras saturés «tout aussi nocifs pour le cœur et les artères». Il fallait surtout amener les Québécois à modifier leurs habitudes alimentaires. Un tel changement suffirait pour faire baisser de moitié le taux de maladies cardiovasculaires. Voilà en tout cas ce qu'affirmaient, sans craindre le ridicule et en toute possession tranquille de la vérité, le D^r Véronique Déry,

responsable auprès de la fondation de l'éducation du public.

Mais il y avait un hic. Et un hic de taille puisqu'on savait par sondage que les Québécois adultes ne font pas le lien entre le cholestérol alimentaire et les maladies cardiovasculaires. Pourquoi une telle ignorance? A cause des désinformateurs qui colportent des mensonges sur le cholestérol. Aussi la fondation promettait-elle de confondre publiquement ceux qui menacent la santé publique.

La fondation n'allait pas affronter l'ennemi les mains vides. Aussi le D^r Véronique Déry annonçait-elle fièrement que le budget annuel d'éducation de la fondation «financé à partir de commandites allait doubler pour passer à 1,5 million de dollars pour les deux prochaines années». Pour présider à l'épuration idéologique, la fondation annonçait la mise sur pied d'un vaste regroupement, la Coalition Cholestaction Québec. On annonçait en même temps la formation d'un comité scientifique présidé par le D^r Jean Davignon, de l'Institut de recherche clinique de Montréal, qui allait s'assurer de la justesse des données transmises au public sur la question cruciale du cholestérol. En somme, une sorte de Congrégation du Saint-Office présidée par le Grand Inquisiteur et ses fervents acolytes.

Que personne ne se soit étonné de voir la fondation réclamer pour elle seule le monopole de la vérité n'étonna semble-t-il personne. Qu'on ait laissé ces profiteurs de la désinformation prospérer pareilles inepeties sans soulever chez les journalistes l'ombre d'un doute démontre bien l'ampleur du contrôle idéologique exercé alors chez nous par l'establishment nord-américain de la cholestérophobie. J'en sais quelque chose puisque j'avais moi-même, quelques mois plus tôt, dans le cadre de l'émission *Consommation* à Radio-Québec, osé faire une sortie en règle contre ce que j'avais appelé «le mythe du cholestérol». Une sortie d'autant plus nécessaire qu'il m'apparaissait déjà évident que les tactiques d'intimidation propres à cet establishment visant à censurer toute forme de contestation sont, par leur nature antidémocratique,



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

En 1992, le magazine *Science et vie* rapportait le cas des Néerlandais qui, en suivant les conseils de leur gouvernement, ont fait chuter non seulement leur taux de «mauvais cholestérol», mais aussi leur taux de «bon cholestérol».

contraires à la liberté de recherche et d'expression nécessaire au progrès scientifique. Aussi l'annonce, quelques mois plus tard, de la mise sur pied de cette Coalition Cholestaction Québec ne me surprit en rien, pas plus que l'ampleur des moyens qu'elle allait mettre en place pour défendre le dogme. Seul le nom de la coalition me fit sourire d'aise. Consommation... Cholestaction... Qui a dit que l'imitation est la plus basse forme de flatterie?

Mais revenons à cette conférence de presse pour en tirer quelques leçons toujours bien nécessaires ici.

Soulignons d'abord qu'en février 1992, le dogme avait déjà, c'est le moins qu'on puisse dire, de la plume dans l'aile. Aussi la monomanie cholestérophobe qui sévit toujours en

Amérique du Nord avait-elle fait place dans le reste du monde à une bonne dose de scepticisme. Comment expliquer par exemple qu'en 20 ans, de 1970 à 1990, les Américains ont vu leur taux de maladies cardiaques diminuer de 40 % alors qu'au cours de la même période, leur taux moyen de cholestérol n'avait diminué que de 3 % chez les hommes et à peine un peu chez les femmes? Comment expliquer qu'au cours de la même période, les Japonais aient vu leur taux de maladies coronariennes diminuer de 30 % alors qu'au cours de la même période, ils avaient augmenté de 130 % leur apport en graisses, de 10 % leur apport en acides gras saturés et de 70 % leur apport en cholestérol? Comment expliquer que les Français puissent manger aussi gras que les

Américains, que leurs apports en acides gras saturés soient essentiellement les mêmes alors que leur taux de mortalité par maladies coronariennes est de 2,5 fois inférieur à celui des Américains? De paradoxe en paradoxe, on en était déjà venu, à l'époque, à remettre le méchant cholestérol à la place qui lui revient de droit. Non pas un premier rôle, mais un rôle de soutien parmi les facteurs de risques des maladies cardiaques. À la même époque, le professeur Jean Paccalin n'hésitait pas à affirmer (*Science et vie*, n° 182, hors série, «Les aliments et la santé») que «la prévention nutritionnelle de la maladie coronarienne est en fait sans objet pour les enfants, les femmes et les personnes âgées. Seuls les hommes jeunes (21 % de la population) peuvent être concernés, à condition qu'ils soient dépestés très tôt, vers la trentaine, et qu'on s'intéresse prioritairement à leur taux de HDL cholestérol». Or, justement, on savait déjà que les recommandations nutritionnelles telles que proposées encore ici par l'establishment de la cholestérophobie étaient non seulement inutiles et mal venues, elles risquaient même de mettre la santé publique en péril. À preuve, le cas des Néerlandais, qui, conformément aux recommandations de leur gouvernement, avaient considérablement réduit leurs apports en gras, voyant ainsi chuter non seulement leur taux de LDL (le «mauvais cholestérol») mais aussi celui de HDL (le «bon cholestérol»), ce dernier à un taux dangereusement bas, au point où le gouvernement se vit forcé de faire marche arrière pour recommander à la population de revenir à ses anciennes «mauvaises habitudes».

Voilà qui amenait, en 1992, le professeur Paccalin de conclure son survol de la question en affirmant haut et court que «plutôt que d'envisager une prévention de masse de l'athérosclérose sur des bases nutritionnelles mal établies, il nous semble raisonnable de porter notre effort sur des recommandations générales d'hygiène de vie. Ne pas focaliser sur l'alimentation (la réduction des apports énergétiques est à elle seule efficace) mais accentuer la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la sédentarité».

Le rapport Proulx n'est pas une bible mais il soulève des questions qui sont essentielles. Nous pourrions être tentés de les mettre sous le tapis, soit en acceptant ses conclusions les yeux fermés, soit en les rejetant émotivement en bloc. Il porte une vision de société qui touche aux fibres mêmes de la collectivité québécoise. Il est important d'y réfléchir avec la plus grande sérénité possible.

Enseignement religieux

Le rapport Proulx n'est pas une bible

PIERRE GAUDETTE
Faculté de théologie
et de sciences religieuses
Université Laval

On ne peut qu'admirer la cohérence formelle du rapport Proulx. Il part d'un principe clair en s'appuyant sur les chartes des droits et déroule son raisonnement de façon implacable. Tant et si bien que si l'on est tenté par une conclusion différente, on craint d'être rejeté du côté de ceux «qui ont peur de la démocratie» et qui tolèrent que soient brimés des droits fondamentaux. La laïcité promeut les droits, la confessionnalité les nie!

Devant un tel choix, comment ne pas être mal à l'aise? Mais au lieu de se raidir dans des extrémismes parfois violents qui font des procès d'intention inacceptables aux rédacteurs du rapport ou avant de conclure que le débat est clos, ne conviendrait-il pas d'entreprendre une démarche de réflexion? Car des questions très réelles se posent!

Ainsi, on peut se demander si l'interprétation que le rapport donne des chartes et des droits de la personne est la seule possible. N'y a-t-il pas des courants de pensée qui critiquent l'application que l'on fait des chartes comme étant liée à une conception universaliste et abstraite du droit qui ignore les situations concrètes et historiques des communautés?

Summum jus, summa injuria: comble de justice, comble d'injustice. Ce vieil

adage du droit romain est-il susceptible de se réaliser dans les aménagements proposés? Y a-t-il place dans l'application des lois à une jurisprudence qui apprécie les situations concrètes et permette de tenir compte du contexte historique? La charte québécoise qui reconnaît le droit des parents à réclamer un enseignement religieux conforme à leurs convictions (article 41) n'est-elle pas plus représentative de notre identité québécoise que la charte canadienne liée à une constitution à laquelle nous n'avons pas adhéré? Le droit à l'égalité implique-t-il l'obligation pour l'État de supprimer toutes les différences?

Autre champ d'interrogation: on parle beaucoup du besoin de s'ouvrir à d'autres religions. N'est-ce pas plutôt un besoin pour nous, pères, mères, grands-pères et grands-mères que nous sommes, qui avons vécu dans une société homogène? Le besoin des jeunes d'aujourd'hui n'est-il pas plutôt de se former une identité personnelle au milieu des morales éclatées et des religions diverses dans lesquelles ils baignent constamment? N'ont-ils pas besoin de découvrir leur propre enracinement tant sur le plan de l'histoire du Québec que sur celui de leur tradition religieuse? Par ailleurs, n'a-t-on pas une vision abstraite de ce qui convient ou non à des immigrants qui sont en général beaucoup plus religieux que nous?

Le rapport Proulx n'est pas une bible mais il soulève des questions qui sont essentielles. Nous pourrions être tentés de les mettre sous le tapis, soit en acceptant ses conclusions les yeux fermés, soit en les rejetant émotivement en bloc. Il porte une vision de société qui touche aux fibres mêmes de la collectivité québécoise. Il est important d'y réfléchir avec la plus grande sérénité possible.

Écrivez-nous!

Le *Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation); Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement); Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé); Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Muncher, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Rielland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

KOSOVO

SUITE DE LA PAGE 1

vernement canadien est et était la suivante: nous appuierons seulement [l'envoi] de troupes terrestres en tant que membres d'une force de maintien de la paix destinée à mettre en œuvre un accord de paix», a-t-il dit aux Communautés.

Le premier ministre est cependant prêt à se rallier si les autres pays de l'Alliance privilégient l'envoi de troupes de combat pour imposer la paix. «Si tout le monde est d'accord, je ne voudrais pas être le seul à ne pas être d'accord et je pense que ce peut être le problème de chaque dirigeant», a-t-il répondu à Stéphane Bureau.

Il nie toutefois être à la remorque des Américains dont il reconnaît toutefois l'influence. «Nous prenons des décisions collectives. Ce ne sont pas des décisions des Américains. Évidemment, les États-Unis ont un poids proportionnel à leur importance dans les attaques, mais tout se décide sous une forme de consensus.»

M. Chrétien ne doute pas de la légitimité de l'intervention de l'OTAN ou de la participation du Canada. Il a de nouveau évoqué des raisons humanitaires, la nécessité de défendre certaines valeurs et l'obligation pour le Canada de respecter ses engagements en matière de sécurité européenne.

Il a reconnu, cependant, que l'afflux de réfugiés avait surpris. Confronté à cette situation et aux atrocités commises au Kosovo, «je me demande parfois si nous n'avons pas attendu trop longtemps avant de commencer les bombardements», a-t-il dit en anglais. M. Chrétien s'attendait à ce que le président yougoslave Slobodan Milosevic cède devant les bombardements aussi rapidement qu'il l'avait fait en Bosnie quelques années plus tôt.

Le premier ministre a admis qu'il ignorait la force de l'attachement culturel et religieux que ressentent les Serbes pour le Kosovo. Il avait donc sous-estimé la résistance du gouvernement serbe. Il croit toujours à une solution diplomatique et se réjouit de l'entrée en scène de l'ancien premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine, nommé envoyé spécial par le président Boris Elstine. M. Chrétien lui a parlé dès lundi et s'est dit encouragé par sa détermination à en arriver à une résolution rapide du conflit.

Le premier ministre n'a pas eu à expliquer pourquoi il refuse de promettre un vote aux Communautés sur l'envoi éventuel de troupes terrestres. Mais sa position n'a pas changé comme l'ont montré ses députés qui ont voté, à 146 voix contre 119, une motion bloquant l'envoi de troupes terrestres dans les Balkans sans tenir un vote en ce sens au Parlement.

La participation du Canada à l'opération de l'OTAN demeure d'un coût imprécis. M. Chrétien a fait état de coûts oscillant entre un et deux millions de dollars par jour mais le ministre de la Défense, Art Eggleton, a dit à la presse, plus tôt dans la journée, que la facture atteignait 32,4 millions depuis juin dernier, date du déploiement des premiers CF-18. De cette somme, environ 12 millions ont été dépensés depuis le début des bombardements, le 24 mars dernier, a-t-il dit.

M. Chrétien a de nouveau nié la présence sur le territoire de la fédération yougoslave de soldats canadiens, membres d'un groupe tactique spécial. Son démenti s'ajoutait à ceux de son ministre de la Défense qui, pour la deuxième journée consécutive, a catégoriquement rejeté les allégations du député conservateur David Price. A ce dernier qui revenait à la charge aux Communautés, M. Eggleton a répliqué «de se la fermer», soutenant qu'il mettait la sécurité de certains Canadiens en danger.

Le chef conservateur Joe Clark était furieux. «Plutôt que de faire un excès de colère aux Communautés, M. Eggleton aurait dû respecter la tradition canadienne et inclure les députés, les représentants élus du peuple, dans ses discussions.» Selon lui, les libéraux récoltent ce qu'ils ont semé en refusant d'informer adéquatement les députés, les obligeant à interroger publiquement le ministre.

M. Price, de son côté, a rejeté les affirmations du ministre Eggleton, notant que plusieurs médias internationaux avaient fait état de groupes d'opération spéciaux de l'OTAN actifs en Yougoslavie. Il a rejeté du revers de la main les démentis du ministre et des autorités militaires, les accusant carrément de mentir. Selon lui, sa seule source est suffisamment crédible pour qu'il persiste à croire que des soldats canadiens menaient encore des opérations secrètes au Kosovo, la semaine dernière.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

IMPÔTS

SUITE DE LA PAGE 1

La commission Bédard favorise les fusions «obligatoires» des municipalités québécoises pour en arriver, par exemple, à un maximum de cinq villes sur l'île de Montréal.

Dans la région métropolitaine de Montréal, la commission suggère une limite de 20 municipalités. Également dirigée par des élus disposant de revenus autonomes, l'instance régionale montréalaise remplacerait éventuellement la CUM et l'Agence métropolitaine de transport.

Le président de la commission, Denis Bédard, affirme que l'idée des fusions municipales n'est pas de créer des économies mais d'assurer une meilleure efficacité de la gestion municipale. Il croit que forcer les municipalités à fusionner est non seulement possible mais souhaitable. «C'est faisable politiquement. Il s'agit de vouloir le faire», a-t-il déclaré hier aux journalistes en rendant publics les 108 recommandations du rapport de 400 pages intitulé *Pacte 2000*.

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, a accueilli positivement le rapport Bédard hier. En répondant aux questions de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, elle n'a pas caché son appui à l'idée des fusions municipales. «Il y a dans l'ensemble des pays industrialisés un mouvement de fond. C'est un courant mondial en faveur d'un regroupement de municipalités.» Qualifiant le travail de la commission Bédard de «considérable et rigoureux», Mme Harel affirme que l'objectif de son gouvernement est d'améliorer l'efficacité de la gestion des villes. Elle a toutefois refusé l'invitation de l'opposition libérale de tenir une commission parlementaire sur le rapport Bédard. La ministre Harel rencontrera lundi les représentants des unions municipales et quelques maires afin de connaître leurs réactions. Par la suite, elle compte présenter les orientations qu'elle aura retenues au conseil des ministres pour approbation.

La commission propose donc de renforcer le palier régional sur la base des actuelles MRC, des instances métropolitaines de Montréal et de Québec et des municipalités d'agglomération qui seraient le résultat de la fusion des municipalités entourant les villes de Sherbrooke, Chicoutimi-Jonquière, Trois-Rivières et Hull. Ces nouvelles instances régionales seraient dirigées par des personnes élues directement par la population. Leur budget proviendrait de revenus autonomes au lieu des quote-parts actuellement versées par les municipalités aux MRC.

Au total, précise M. Bédard, il y aurait moins d'élus que maintenant. Même si de nouveaux élus siègeraient aux organismes ré-

gionaux ou supramunicipaux, il y aurait toutefois moins de municipalités et donc moins de maires. Ceux-ci auraient un rôle de plus en plus local à assumer, notamment pour offrir les services directs à la population: voirie locale, loisirs, zonage.

Les instances supramunicipales récupérerait de nombreuses responsabilités, notamment en matière de développement économique. Plusieurs autres secteurs d'activité tomberaient sous la gouverne de ce palier renforcé: les services policiers et les pompiers, la sécurité civile, les routes régionales, le transport en commun, le transport ambulancier et adapté, le logement social, l'environnement et l'hygiène du milieu. La commission Bédard suggère des changements à la fiscalité municipale, dont la diversification des revenus: 20 % des recettes sur la TVQ et sur les redevances des ressources naturelles.

À Montréal et à Québec, le gouvernement effectuerait un nouveau partage régional de l'assiette foncière au profit des deux villes centres. Ce programme serait ensuite pris en charge par les instances supramunicipales. Le rééquilibrage de la taxation entre les villes centres et la banlieue est nécessaire, selon le président de la commission. Il ne s'agit pas de transférer le fardeau fiscal des grandes villes vers les banlieues, affirme M. Bédard, mais de «corriger une situation d'iniquité qui existe à l'heure actuelle». Le rapport recommande la prise en charge, gestion et financement par le palier supramunicipal, des équipements régionaux à portée régionale.

À Québec et à Montréal, le rapport Bédard propose une prise en charge similaire des équipements relevant du gouvernement.

En outre, les villes obtiendraient le pouvoir d'instaurer des taux de taxation distincts pour les secteurs résidentiel et non résidentiel. Sur ces derniers immeubles, le rapport propose d'ailleurs l'abolition de la taxe et de la surtaxe. On suggère d'accorder aux municipalités le pouvoir de taxer les terrains et les bâtiments en fonction de leur superficie.

Quant aux commissions scolaires, le rapport Bédard recommande leur prise en charge éventuelle par les instances régionales. Pour l'instant, il suggère le maintien des limites de l'impôt foncier scolaire mais la reprise en charge par le gouvernement du financement des activités de base.

Le document aborde très brièvement les relations de travail dans le monde municipal en souhaitant que les articles 45 et 46 du Code du travail ne s'appliquent plus aux cas de sous-traitance. Le rapport suggère une uniformisation des conventions collectives et l'abolition des planchers d'emplois. Une loi spéciale devrait également corriger la «surremunération des employés municipaux».

MONDE MUNICIPAL

SUITE DE LA PAGE 1

Il déplore la comparaison que fait le rapport avec la fiscalité municipale ontarienne.

«Si l'intention du gouvernement est de récupérer le 1,2 milliard d'écart avec l'Ontario, personne ne va gagner, y compris Montréal. Tout le monde va payer plus dans le milieu local.» Sans proposition ferme pour modifier les règles des relations de travail entre les élus municipaux et leurs employés, M. Laframboise estime inacceptable d'envisager un maintien d'une contribution financière du monde municipal. Selon lui, la possibilité de hausser la taxe foncière, «la pire des taxes» et qui ne tient pas compte des revenus des familles, n'annonce pas de gain pour le contribuable.

Devant un rapport qui préconise le renforcement des MRC, la présidente de l'Union des MRC du Québec (UMRCQ), Jacinthe Simard, a été un peu plus positive. Elle a parlé d'un rapport «timide et audacieux à la fois». Mme Simard déplore le fait que la facture de 375 millions transmise aux municipalités en 1997 par Québec ne soit pas disparue. Elle se réjouit toutefois de voir émerger l'idée d'un gouvernement supramunicipal élu et doté de pouvoirs de taxation. Mais elle prévient le gouvernement de ne pas se laisser tenter par une diminution du nombre de MRC selon la nouvelle carte des commissions scolaires. «Il ne faudrait pas, en allourdissant le fardeau fiscal, éliminer les services des citoyens.»

Pour le président de la Fédération des commissions scolaires, André Caron, le rapport Bédard relève parfois de la science-fiction. Il salue toutefois la reconnaissance du rôle des commissions scolaires dans la gestion et le financement des équipements et du transport d'écoliers.

À Montréal

Réservant ses réactions officielles pour le mois de mai, le maire de Montréal, Pierre Bourque, n'a cependant pas manqué de mentionner son étonnement de voir la commission Bédard affirmer que les municipalités disposaient encore d'un potentiel de taxation foncière inexploité. «Ce n'est pas notre perception de la situation, a-t-il précisé, et ce qu'on souhaite vivement, c'est de réduire le fardeau fiscal des Montréalais et des entreprises à Montréal.»

Il s'est toutefois réjoui de l'ouverture annoncée en matière de relations de travail, notamment en ce qui concerne la sous-traitance et les planchers d'emplois et d'équipements. Tout en reconnaissant que la fusion de certaines municipalités se révélait inévitable, il s'est gardé de porter un jugement sur les fusions proposées par la commission. Il a néanmoins répété son

opposition à toute forme de superstructure régionale dont les membres seraient élus directement par la population.

Terminant cette semaine sa tournée de sensibilisation dans les régions du Québec, Pierre Bourque a dit devoir encore mener le même exercice dans la région de Montréal puis compléter son travail de consultation et d'analyse avec les différents leaders de la région avant de pouvoir se prononcer formellement sur le rapport de la commission Bédard et sur le type de réformes susceptibles de renforcer véritablement le statut de métropole de Montréal. Il a réitéré son intention de continuer à négocier directement avec le gouvernement du Québec et écarter l'idée de mener d'ici là des consultations publiques formelles à ce sujet.

La présidente de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Vera Danyluk, aura été l'une des seules représentantes du monde municipal à se réjouir franchement des conclusions de la commission Bédard. Sur le plan fiscal, elle voit dans le repartage des recettes de la taxe de vente ainsi que dans la révision de la question des paiements en lieu de taxes des façons de donner au futur gouvernement régional les moyens de ses responsabilités.

Vera Danyluk croit qu'il est maintenant important pour le gouvernement d'agir rapidement. «Après tous les exercices de consultation qui ont été réalisés ces dernières années, les gens veulent que ça bouge. Ils n'accepteront pas qu'on les laisse en plan encore une fois.» Détectant chez le premier ministre Bourque et la ministre Louise Harel une volonté ferme d'aller de l'avant, elle affirme que les besoins sont aujourd'hui tellement pressants, dans le monde municipal, que les opposants sauront se rallier aux réformes proposées plutôt que de risquer le statu quo.

Le maire de Verdun et porte-parole de l'Union des maires de banlieue, Georges Bossé, pense que la commission Bédard apporte une contribution intéressante au débat sur la fiscalité mais qualifie d'«illogique» l'idée d'une nouvelle structure paramunicipale.

«Le Grand Montréal a besoin d'une structure légère, pas de fusions forcées», soutient-il.

À Québec, le critique libéral en matière d'affaires municipales, Christos Sirros, pense que la création d'une nouvelle structure supramunicipale entraînera inévitablement des hausses de taxes pour le contribuable. Il ajoute que l'idée de forcer les fusions de municipalités enlèverait de la crédibilité à tout le processus de réforme municipale.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, note que si l'impact de la réforme proposée est neutre pour le contribuable, elle ne «servira à rien».

CRONENBERG

SUITE DE LA PAGE 1

Précisons que le cinéaste torontois de *The Fly, Naked Lunch, Crash* et autres œuvres où le gore se marie tantôt au surréalisme, tantôt à l'anticipation, monte avec *eXistenZ* un cran plus haut dans la démonstration qui est la sienne: par la technologie, par la mutation des corps, une transformation de l'esprit se dessine. Son œuvre, à ce titre, se révèle d'une remarquable cohérence.

eXistenZ, qui donne la vedette à Jennifer Jason Leigh, met en scène une nouvelle génération de jeux virtuels directement branchés sur le système nerveux des participants et dont la matrice est constituée d'organes d'animaux mutants. Mais tout est mutation dans cette affaire. La créatrice des jeux est menacée de mort, et l'idée du scénario est venue à Cronenberg à travers l'affaire Salman Rushdie, qui le scandalisait. Puis, les jeux virtuels ont pris le pas sur la littérature. On ne se refait pas.

A ses yeux, le futur est déjà parmi nous et les transformations psychiques sont bel et bien en cours. «Les jeunes branchés sur des jeux vidéo depuis leur tendre enfance ont des systèmes nerveux différents du mien et du vôtre, me dit-il. L'être humain continue à évoluer mais nous n'en avons pas le contrôle et nous en sommes en grande partie inconscients. Les simples développements de la médecine qui prolongent la vie modifient la trajectoire de l'homme.» Il déclare ne pas être effrayé par le phénomène de ces mutations; excité, fasciné, ça oui. Cronenberg attend la suite de l'aventure humaine, ou plutôt l'anticipation dans ses films.

Numéro un au box-office parisien où *eXistenZ* tient l'affiche depuis une semaine, le film a ses fans et ses détracteurs. Mais Cronenberg est apprécié en France, bien davantage qu'aux États-Unis où il est distribué au compte-

gouttes en tant qu'auteur d'œuvres inclassables, donc suspectes. Il en a su quelque chose avec *Crash*, son controversé film précédent sur fond de sexe et d'accidents d'auto. La sortie américaine fut retardée, quasi bouillonnée. Et ça continue. MGM n'a pas voulu du projet d'*eXistenZ*. Pas assez linéaire. «*Hollywood est plein de règles et de restrictions*», soupire le cinéaste, qui n'y a décidément pas la cote.

eXistenZ est une production canadienne d'Alliance Viva-film et a reçu le tout compte fait modeste budget de 31 millions. D'ailleurs, il trouve courageuse l'actrice américaine Jennifer Jason Leigh d'avoir plongé dans son film. Depuis longtemps, ils voulaient travailler ensemble. «Elle est une crack de l'informatique et elle adorait le scénario, alors...» Il avoue avoir de la difficulté à recruter des stars, lesquelles protègent souvent leurs arrières pour s'éviter des lendemains difficiles. Si Jennifer Jason Leigh n'est d'ailleurs pas de la distribution d'*Eyes Wide Shut*, le dernier Kubrick, c'est parce que ce dernier lui réclamait trois semaines de tournage alors qu'elle travaillait sur *eXistenZ*. La vie est parfois remplie de choix difficiles.

A ceux qui s'inquiètent des goûts éventuels de ce cinéaste à l'heure d'évaluer les films présentés à Cannes, où il présidera le jury, il répond d'abord par une boutade. «Une belle histoire d'amour, disons qu'elle serait mal barrée avec moi.» En privé, Cronenberg déclare pourtant avoir des goûts très éclectiques et apprécier un tas de films différents des siens, avec un faible pour les œuvres originales et excessives. Il affirme craindre par-dessus tout les considérations politiques qui peuvent influencer un jury. «En tant que président, si je veux exercer une influence, ce sera pour tâcher de convaincre les membres d'ignorer ces aspects-là.»

Mais revenons à cet *eXistenZ* gorgé de réalités virtuelles à paliers. «Toute réalité est virtuelle, tranche le cinéaste, et la technologie est devenue une composante de l'être humain.

Quant à la sexualité, elle se révèle également en changement. Elle n'est plus liée à la procréation et s'affranchit, se réinvente. Pourquoi n'apparaîtraient pas de nouveaux organes sexuels? Pour mon film, le Québécois Stéphane Dupuis, aujourd'hui à Hollywood, a créé le «gamepod», un objet doté d'une espèce de peau qui procure des sensations tactiles et peut évoquer n'importe quoi: des mamelles, un utérus...»

Dans *eXistenZ*, les joueurs se sont fait percer un trou au bas de la colonne vertébrale pour y introduire les cordons qui les relient au gamepod. Pourquoi la colonne vertébrale? Il sourit. «Un trou dans la tête aurait été moins esthétique.» Cronenberg se dit fasciné par le dégoût qu'éprouvent plusieurs personnes pour leur corps, l'intérieur de celui-ci surtout, avec des organes qu'il a de son côté envie de montrer.

L'action d'*eXistenZ* se déroule dans un futur indéterminé où les villes n'existent plus, mais est-ce vraiment un univers du futur? «Il s'agit plutôt d'un présent parallèle et aussi d'un rêve», répond Cronenberg. Pas de ville à la Blade Runner. J'ai fait sauter un tas de références contemporaines. On ne trouve ni téléviseurs, ni ordinateurs, ni montres, ni horloges, pas même de miroirs. J'ai voulu construire un monde privé de certains repères mais néanmoins proche de nous.» A son avis, les adolescents s'y retrouveront en premier chef. «Ils ne sont pas effrayés par *eXistenZ*. Ils entrent dans le jeu naturellement, en connaissant déjà les règles.»

Cronenberg ne croit pas que ses films soient des œuvres terminées, empaquetées et prêtes à servir. «Hitchock se voyait comme un moniteur de marionnettes qui manipulait son audience. Moi, j'estime que les gens rêvent les films à leur manière, leur apportent leurs projections, les saisissent à leur tour.»

FINKIELKRAUT

la guerre pour tenter de les empêcher. Ni l'image ni les bombes n'ont la capacité d'intimider les Serbes. Au contraire, ils utilisent la guerre pour aller plus vite. C'est à mon avis ce qui explique l'effacement du public.»

Cela dit, si l'homme reconnaît assister à «une sauvagerie à laquelle je n'étais pas plus préparé que quiconque», il déclare aussi que «le nettoyage ethnique en plein XX^e siècle, je ne vois pas bien en quoi cela devrait nous étonner. Le XX^e siècle a été le plus criminel de l'histoire de l'humanité, un siècle qui devrait nous guérir définitivement des illusions du progrès». Cette fois, le blâme de la tragédie revient largement aux dirigeants politiques occidentaux qui ont «accepté trop tard de traiter les différents acteurs en sujets adultes et les ont perçus comme des pions».

Ressentiment. N'est-il pas paradoxal d'appeler à une plus grande conscience du passé quand on voit le Kosovo faire les frais d'une histoire qui remonte à plus de 600 ans? N'y aurait-il pas, parallèlement à un devoir de mémoire incontournable, une nécessité de l'oubli en certaines circonstances?

«Toutes les nations sont fondées à la fois sur la mémoire et sur l'oubli», répond Alain Finkielkraut. Le prix de la paix civile, souvent, c'est l'oubli. L'amnistie exige en tout cas une certaine forme d'annulation: il faut tourner la page. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je ne suis pas absolument sûr que l'arrestation et l'extradition du général Pinochet soit vraiment une idée géniale. Nous ne pouvons pas choisir à la place du Chili son propre destin. Si le Chili a décidé que la transition démocratique ne pouvait s'opérer que dans l'oubli, c'est son droit, et nul l'instance n'est habilitée à lui refuser ce droit.»

«Donc, quand je plaide pour un rapport plus riche avec le passé, ce n'est pas du tout au nom du devoir de mémoire. C'est avec l'idée que le crime ne devrait pas exercer un monopole absolu sur notre mémoire. Il y a une mémoire incriminatrice, certes, mais il y a aussi toutes sortes de mémoires. Il y a la dette que nous avons

contractée envers des institutions qui nous ont permis d'être ce que nous sommes. C'est de cette dette-là que je parle.»

Par ailleurs, si le Kosovo accapare l'attention de l'Occident, il n'en reste pas moins que d'autres conflits, parfois beaucoup plus sanglants, sévissent sur la planète sans que nous n'ayons trop de scrupules à les balayer sous le tapis. Ramener l'horreur à un endroit particulier, près du nôtre, n'est-ce pas aussi de l'ethnocentrisme?

Pour Alain Finkielkraut, «nous ne devons pas oublier que nous sommes des créatures terrestres et non des habitants de l'univers. C'est vrai que le journal télévisé nous donne l'illusion de considérer la Terre sans en faire partie. Mais nous sommes forcément de quelque part, et étant de quelque part, étant moi-même Européen, je suis particulièrement sensible à ce qui se passe au Kosovo. Je ne suis pas Superman, je ne peux pas fondre sur tous les endroits de la misère humaine.»

«Il est dommage qu'on soit à ce point indifférent à la famine en Corée du Nord, mais je sais que nous ne pouvons pas agir simultanément sur tous les lieux de la Terre. Il ne faudrait pas que la rhétorique des droits de l'homme, débouchant sur le sentiment d'une responsabilité illimitée, puisse ensuite induire un vœu de toute-puissance. L'homme n'est pas Dieu, et quand il se prend pour Dieu, les choses tournent mal.»

«Plutôt que de fustiger au nom d'une morale authentiquement planétaire notre finitude, nous devons l'accepter et faire avec, c'est-à-dire: j'interviens, je me préoccupe d'une injustice, je ne suis pas capable de me préoccuper de toutes, mais l'illimité, c'est l'inhumain.»

Alain Finkielkraut prononcera une conférence intitulée *L'Erosion de la langue ou la culture menacée* demain soir, à 19h30, au Musée de la civilisation de Québec.